

N° 89-652-X2023001 au catalogue  
ISBN 978-0-660-48958-2

## Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale

### La fraude autodéclarée au Canada, 2019

par Samuel Perreault

Date de diffusion : le 24 juillet 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

## Faits saillants

- Parmi tous les crimes mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), la fraude est l'infraction la plus fréquente. En 2019, 2,5 millions de personnes, ou 7,8 % de la population canadienne de 15 ans et plus, ont déclaré avoir été victimes de fraude au cours des 12 mois précédents.
- Au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, 17 % de la population a vécu au moins une fraude. L'Alberta a affiché la proportion la plus élevée de personnes victimes de fraude (22 %), alors que les personnes vivant au Nunavut (8,6 %), au Nouveau-Brunswick (13 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (13 %), en Nouvelle-Écosse (14 %) et au Québec (14 %) étaient les moins susceptibles d'avoir vécu une fraude.
- Les pertes financières déclarées par l'ensemble des personnes victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG dépassaient les 16 milliards de dollars. Environ le quart des victimes de fraude ont subi une perte d'une valeur d'au moins 1 000 \$.
- Les membres des Premières Nations, les Inuit et les francophones étaient moins susceptibles de déclarer avoir été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG. Cependant, les immigrants, les personnes ayant une incapacité, les personnes ayant un revenu personnel ou un niveau de scolarité élevé et celles ayant vécu des expériences difficiles étaient davantage susceptibles d'avoir été victimes de fraude.
- La fraude est l'un des crimes les moins susceptibles d'être signalés à la police. Environ 1 victime de fraude sur 10 (11 %) a signalé la fraude la plus grave à la police, une proportion qui variait de 6 % au Manitoba à 17 % en Saskatchewan. Plusieurs victimes ont toutefois signalé l'incident à une autre organisation, comme le Centre antifraude du Canada (7 %) ou la banque ou la société émettrice de cartes de crédit (65 %).
- Les victimes de 65 ans et plus, les personnes ayant une incapacité physique ou mentale et les victimes dont la perte financière était élevée étaient plus susceptibles d'avoir signalé la fraude à la police. Les personnes LGBTQ2+ étaient au contraire moins susceptibles d'avoir alerté la police.
- Parmi tous les crimes enregistrés par la police, la fraude est l'infraction dont le nombre d'affaires a le plus augmenté depuis 2011; il est passé de 87 174 affaires en 2011 à 168 483 affaires en 2021. En 2011, la fraude représentait 6,5 % de l'Indice de gravité de la criminalité, une proportion qui atteignait 12 % en 2021. Elle représentait également plus de la moitié des affaires de cybercriminalité en 2021.
- L'extorsion, souvent associée à la fraude, a vu son taux quadrupler depuis 2011 selon les données déclarées par la police. Le taux d'affaires d'extorsion a augmenté pour passer de 4,4 affaires pour 100 000 personnes en 2011 à 17,6 affaires pour 100 000 personnes en 2021.
- Le taux d'affaires de fraude déclarées par la police est stable depuis 2019 en raison de la baisse des fraudes liées aux cartes de paiement et des fraudes par chèque, probablement par suite des changements aux habitudes de consommation pendant la pandémie de COVID-19. Les demandes frauduleuses formulées auprès du gouvernement, comme celles relatives à la Prestation canadienne d'urgence, ont cependant augmenté durant cette période.
- Environ les trois quarts (73 %) de la population percevait une hausse des fraudes au cours des cinq années ayant précédé l'ESG, alors qu'à peu près la même proportion considérait que la criminalité en général est stable.

# La fraude autodéclarée au Canada, 2019

## Introduction

Au cours des 20 dernières années, le nombre de crimes déclarés par les services de police a reculé pour la plupart des infractions au Canada. Dans l'ensemble, le taux de criminalité a diminué de 29 % de 2001 à 2021. Certaines infractions échappent toutefois à cette tendance générale.

Le développement des nouvelles technologies, et plus particulièrement la généralisation de l'utilisation d'Internet, a modifié la façon dont nous interagissons, consommons et travaillons. Ces changements ont également bouleversé la façon dont la criminalité se manifeste; les technologies offrent de nouvelles possibilités pour les criminels (Centre antifraude du Canada, 2022; Prates et autres, 2013). Les infractions les plus susceptibles d'être commises au moyen des technologies de l'information — les infractions sexuelles contre les enfants, le harcèlement criminel, les communications indécentes ou harcelantes, les menaces, l'extorsion, la fraude et la pornographie juvénile — ont toutes connu une hausse relativement importante au cours des dernières années.

Parmi ces infractions, la fraude est de loin celle qui est la plus souvent déclarée par la police. Bien que seule une partie des fraudes soient commises au moyen des technologies de l'information, celles-ci représentaient plus de la moitié des affaires de cybercriminalité déclarées par la police en 2021. La fraude, qu'elle ait été commise au moyen des technologies de l'information ou non, représentait aussi une part importante des crimes contre les biens. En 2021, la fraude était désormais plus souvent déclarée par la police que d'autres crimes contre les biens fréquents comme l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou le vol à l'étalage.

La fraude peut engendrer des pertes financières substantielles pour les personnes qui en sont victimes (Centre antifraude du Canada, 2022), mais elle peut aussi avoir d'importantes répercussions négatives sur les plans émotionnel et psychologique ainsi que sur la qualité de vie (Cross et autres, 2016; Modic et Anderson, 2015; Sarrià et autres, 2019). Malgré tout, la fraude est souvent considérée comme un crime bénin, et son incidence, minimisée (Centre antifraude du Canada, 2022). Les victimes de fraude sont aussi peu nombreuses à signaler leur victimisation aux autorités, et celles qui cherchent à la signaler font souvent face à de nombreux obstacles (Cross et autres, 2016).

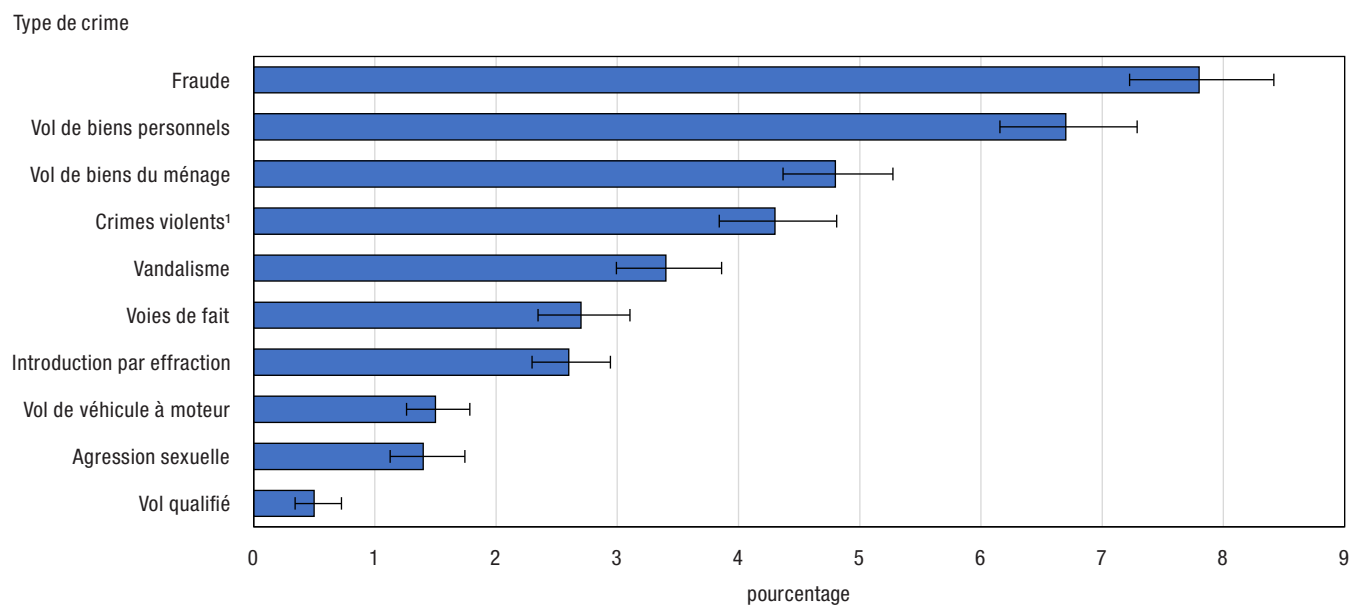
Ainsi, la réelle étendue de la fraude au Canada est relativement mal connue, tout comme l'ampleur des conséquences pour les personnes qui en sont victimes. L'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) a permis de mesurer les expériences de la population canadienne à l'égard de la victimisation criminelle, y compris les incidents qui n'ont pas été signalés aux autorités. Le présent article expose les principaux résultats de l'ESG concernant la fraude autodéclarée. De plus, certains résultats sur les affaires de fraude déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité sont présentés afin de compléter et de contextualiser les analyses tirées des données de l'ESG.

## Parmi tous les crimes mesurés au moyen de l'ESG, la fraude est l'infraction la plus fréquente

Pour la première fois en 2019, l'ESG sur la sécurité des Canadiens (victimisation) comprenait des questions afin de mesurer l'étendue de la fraude commise contre les personnes. Plus précisément, on a demandé aux personnes participant à l'enquête si, au cours des cinq années précédant l'enquête : a) quelqu'un leur avait pris de l'argent ou acheté des biens en utilisant leurs renseignements personnels; b) quelqu'un avait créé un compte ou obtenu des services en utilisant leurs renseignements personnels; c) quelqu'un leur avait pris de l'argent en les trompant ou en mentant; d) elles avaient été victimes d'un autre type de fraude. On leur a ensuite demandé si au moins une fraude était survenue au cours des 12 mois précédents.

Un peu plus de 5 millions de personnes de 15 ans et plus (17 % de la population) ont déclaré avoir été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG. Plus précisément, près de 2,5 millions de personnes, ou 7,8 % de la population canadienne de 15 ans et plus, ont déclaré avoir été victimes de fraude au cours des 12 mois précédents (graphique 1).

**Graphique 1**  
**Proportion de la population ayant déclaré avoir été victime d'un crime, selon le type de crime, Canada, 2019**

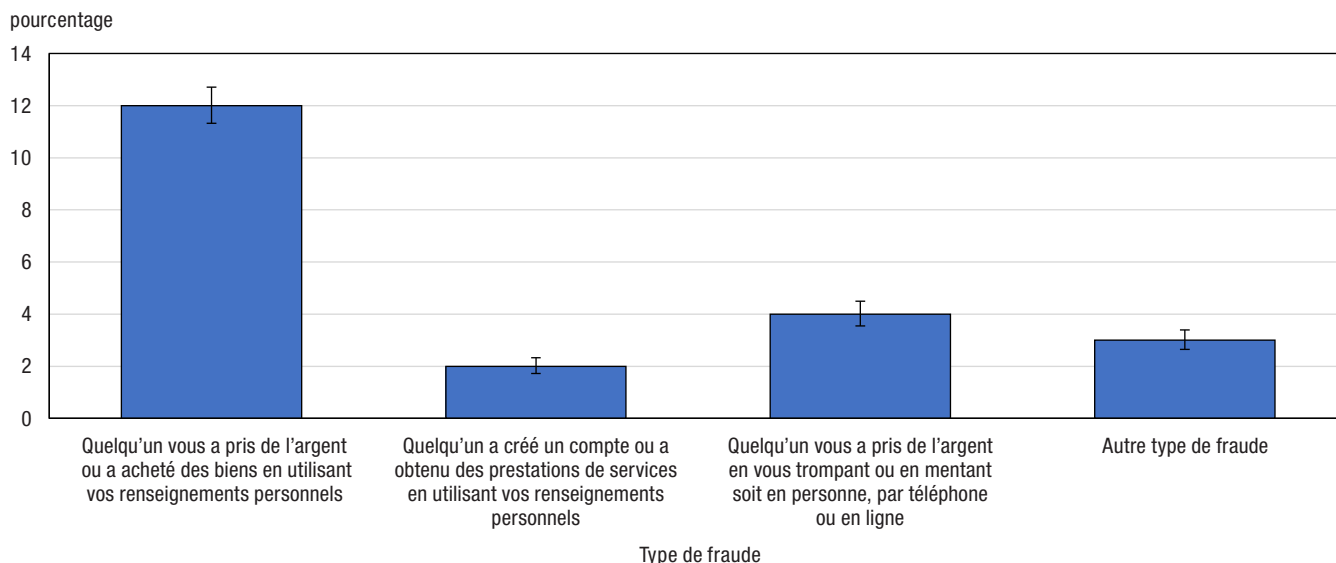


1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

**Note** : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

En plus de la fraude, l'ESG a permis de mesurer la prévalence de la victimisation pour huit autres crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme. En 2019, un plus grand nombre de personnes ont dit avoir été victimes d'au moins une fraude que de tout autre type de crime au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le nombre de victimes de fraude (2,5 millions de victimes) était d'ailleurs plus élevé que le nombre de victimes de tous les crimes violents réunis mesurés au moyen de l'ESG — l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait —, soit un peu moins de 1,4 million de victimes de crimes violents (4,3 % de la population) (graphique 1).

**Graphique 2****Proportion de la population qui a été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon le type de fraude, Canada, 2019**

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

Parmi les différents types de fraudes, le fait qu'une personne ait pris de l'argent ou acheté des biens ou services en utilisant les renseignements personnels ou bancaires de la victime occupait le premier rang; 12 % de la population a été victime de ce type de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG. Le fait qu'une personne ait réussi à soutirer de l'argent à la victime en la trompant ou en lui mentant était le deuxième type de fraude en importance (4,2 %) (graphique 2).

**La prévalence de la fraude est plus élevée en Alberta qu'ailleurs au pays**

La prévalence de la fraude autodéclarée variait de part et d'autre du pays. Dans l'ensemble, 17 % de la population a déclaré avoir été victime d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. En Alberta, cette proportion atteignait 22 % (graphique 3).

C'est au Nunavut que la plus faible prévalence de la fraude a été enregistrée. Dans ce territoire, moins de 1 personne sur 10 (8,6 %) a été victime d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Le Nouveau-Brunswick (13 %), Terre-Neuve-et-Labrador (13 %), la Nouvelle-Écosse (14 %) et le Québec (14 %) ont également enregistré une prévalence de la fraude qui était inférieure à celle observée dans les autres régions du pays.

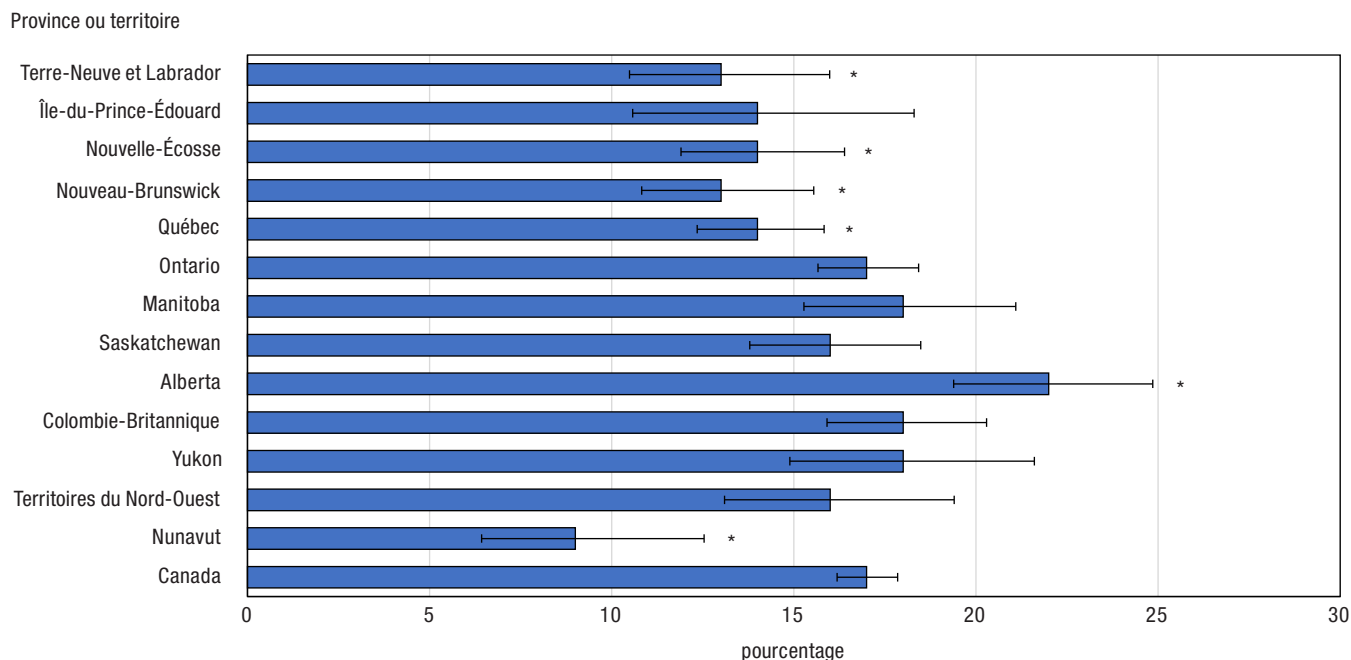
Dans l'ensemble, la prévalence de la fraude était également un peu plus élevée dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) (17 %) que dans les autres régions du pays (15 %). Les RMR d'Edmonton (24 %), de Victoria (23 %) et de Calgary (22 %) ont enregistré une prévalence de la fraude supérieure au reste du pays, alors que les RMR de London (11 %), de Saskatoon (12 %), d'Halifax (13 %) et de St. John's (13 %) ont enregistré une prévalence de la fraude inférieure au reste du pays<sup>1, 2</sup>.

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2. Données non présentées dans les tableaux et graphiques. Seules les estimations pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) où a été notée une différence statistiquement significative ( $p < 0,05$ ) par rapport à l'estimation pour le reste du pays sont présentées. Seules les RMR pour lesquelles la taille de l'échantillon permettait la production d'une estimation fiable ont été prises en compte dans l'analyse.

## Graphique 3

## Proportion de la population qui a déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon la province, 2019



\* différence statistiquement significative ( $p < 0,05$ ) par rapport à l'estimation pour le reste du Canada

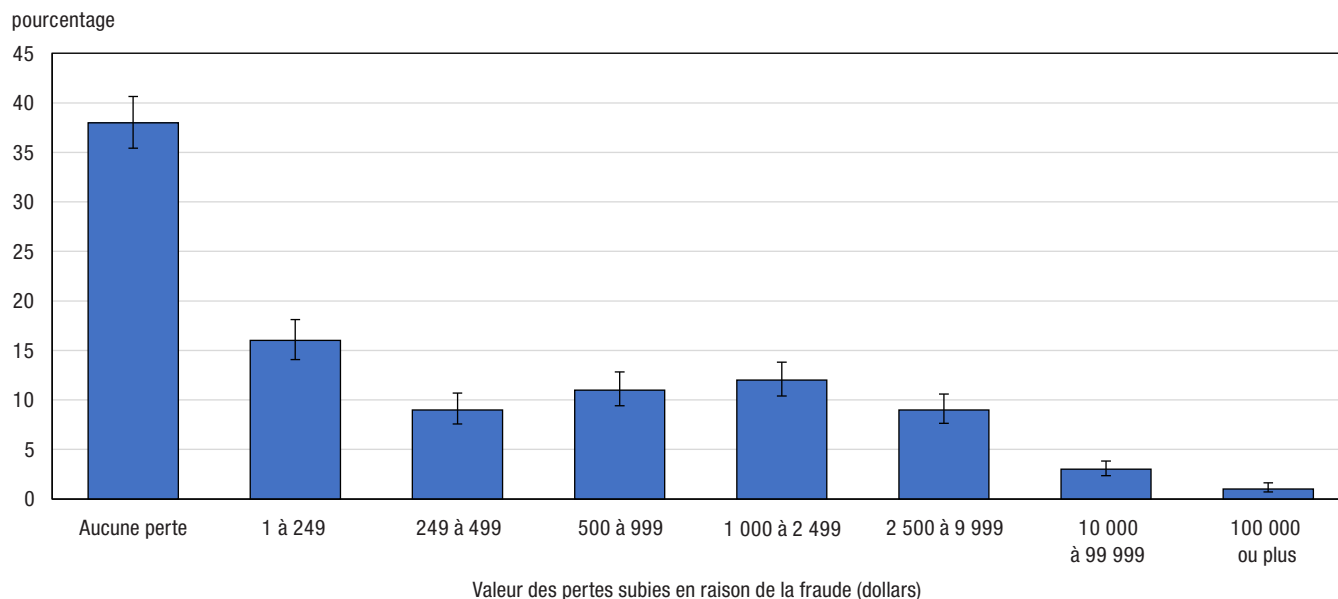
**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

## Les pertes liées à la fraude visant les personnes dépassent les 16 milliards de dollars en cinq ans

Parmi les multiples répercussions possibles de la fraude, on compte évidemment les pertes financières. La plupart des victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG ont toutefois déclaré n'avoir subi aucune perte (38 %) ou avoir subi une perte inférieure à 250 \$ (16 %) en raison de la fraude la plus grave qu'elles ont vécue. En revanche, certaines personnes ont subi des pertes relativement importantes. Plus particulièrement, environ 170 000 personnes, ou 3,2 % des victimes de fraude, ont subi des pertes d'une valeur de 10 000 \$ ou plus (tableau 1, graphique 4).

Parmi les personnes ayant subi des pertes en raison d'une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG, la perte moyenne a été d'une valeur d'un peu plus de 5 000 \$. Cependant, la perte moyenne relativement élevée était largement attribuable aux pertes très élevées subies par une minorité de victimes, car la perte médiane était d'environ 600 \$ (tableau 1). Au total, les pertes déclarées par l'ensemble des personnes victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête atteignaient une valeur de près de 16,3 milliards de dollars. Il est à noter que les renseignements sur le montant de la perte n'ont été recueillis que pour la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années précédentes. Le montant total des pertes aurait sans doute été plus élevé si les renseignements avaient été recueillis pour chacune des fraudes subies durant cette période.

**Graphique 4****Valeur approximative en dollars des pertes subies en raison de la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, Canada, 2019**

**Note :** Comprend les personnes qui ont été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernent la fraude la plus grave. Les montants figurant dans le présent graphique ne tiennent pas compte des sommes qui auraient été remboursées (p. ex. par la banque, la société émettrice de cartes de crédit ou une assurance). Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. La somme des catégories peut ne pas être égale à 100 en raison de l'arrondissement et de l'inclusion des réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas » dans le calcul des pourcentages. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

Dans certains cas, les pertes de temps s'additionnent aussi aux pertes financières. La majorité des victimes de fraude ont dit que l'incident s'était réglé en moins d'une heure (31 %) ou qu'il avait fallu entre 1 h et 24 h (40 %) pour le régler. En revanche, dans près de 1 cas sur 10 (8,1 %), il a fallu plus d'un mois pour régler les problèmes occasionnés par la fraude (tableau 1).

**Les fraudes sont rarement signalées à la police**

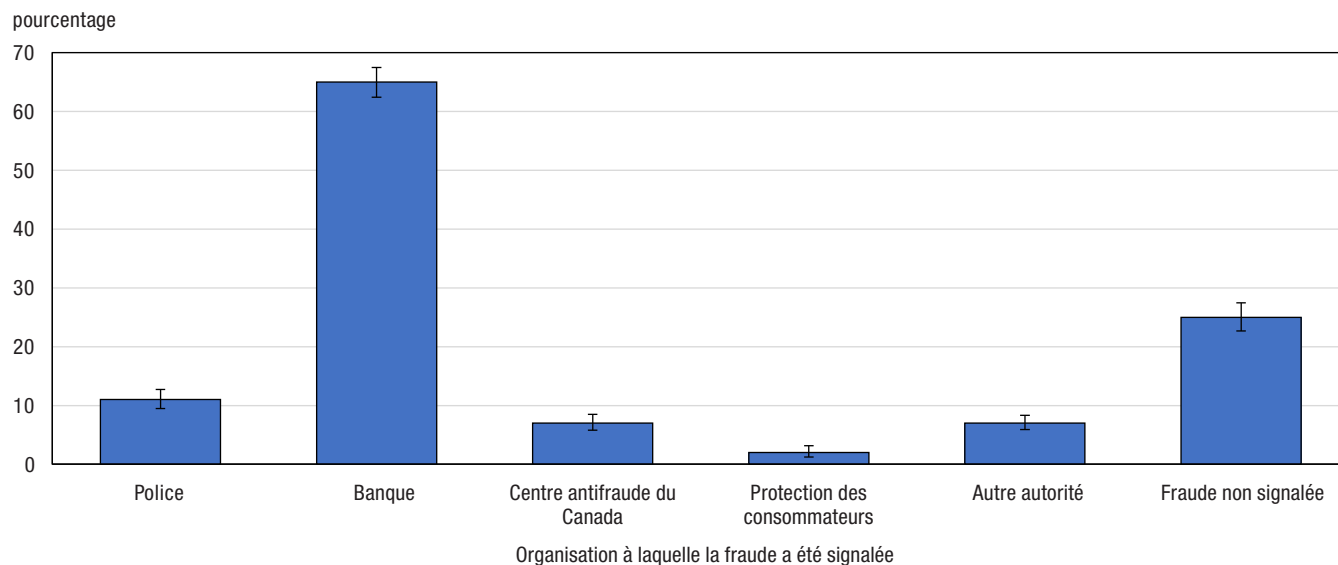
Les fraudes ne sont que très rarement signalées à la police. Environ 1 victime de fraude sur 10 (11 %) a signalé à la police la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'ESG (tableau 2, graphique 5). La fraude est ainsi l'un des crimes les moins susceptibles d'être signalés à la police. Les données sur le signalement à la police pour les autres types de crimes mesurés au moyen de l'ESG sont recueillies pour chaque incident (plutôt que pour l'incident le plus grave) vécu au cours des 12 mois précédant l'enquête (plutôt qu'au cours des cinq dernières années). Il n'est donc pas possible d'établir de comparaison parfaite. Néanmoins, il est possible d'affirmer que la fraude est beaucoup moins susceptible d'être signalée que la moyenne des crimes (taux de signalement de 29 %) et qu'elle est signalée dans une proportion se rapprochant de celle des agressions sexuelles (6 %) (Cotter, 2022).

Les résultats tirés de l'ESG au sujet du signalement des fraudes à la police vont ainsi dans le même sens que plusieurs autres études au pays et ailleurs dans le monde qui démontrent l'ampleur du chiffre noir de la fraude (c.-à-d. la portion des crimes qui ne font pas partie des statistiques sur les crimes déclarés par la police) (Cross et Blackshaw, 2015; Kemp et autres, 2020; Morgan, 2021; Smyth et Carleton, 2011). Plusieurs de ces études notent également que les victimes de fraude font face à de nombreux obstacles lorsque vient le temps de signaler une fraude. L'un de ces obstacles est de savoir à quelle(s) organisation(s) la fraude devrait être signalée. D'ailleurs, si peu de fraudes ont été



signalées à la police, plusieurs victimes ont signalé la fraude la plus grave à d'autres organisations. Près des deux tiers (65 %) des victimes ont signalé la fraude la plus grave à la banque ou à la société émettrice de cartes de crédit, 7 % l'ont signalée au Centre antifraude du Canada, 2 % l'ont signalée à un bureau de protection des consommateurs et 7 % l'ont signalée à une autre organisation (graphique 5).

**Graphique 5**  
**Fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon le signalement aux autorités, Canada, 2019**



**Note :** Comprend les personnes qui ont été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernent la fraude la plus grave. Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

## Les victimes de fraude en Saskatchewan et au Québec signalent davantage les fraudes à la police

La probabilité qu'une fraude soit signalée à la police variait d'une province à l'autre. Parmi les personnes victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, les victimes vivant en Saskatchewan (17 %) et au Québec (15 %) étaient plus susceptibles d'avoir signalé à la police la fraude la plus grave que les victimes des autres provinces. En revanche, les victimes de fraude vivant au Manitoba (6 %) étaient les moins susceptibles de signaler la fraude à la police. Les victimes vivant au Québec (11 %) étaient aussi les plus susceptibles d'avoir signalé la fraude au Centre antifraude du Canada, alors que les victimes vivant en Alberta (3 %) étaient les moins susceptibles de l'avoir fait (tableau 2).

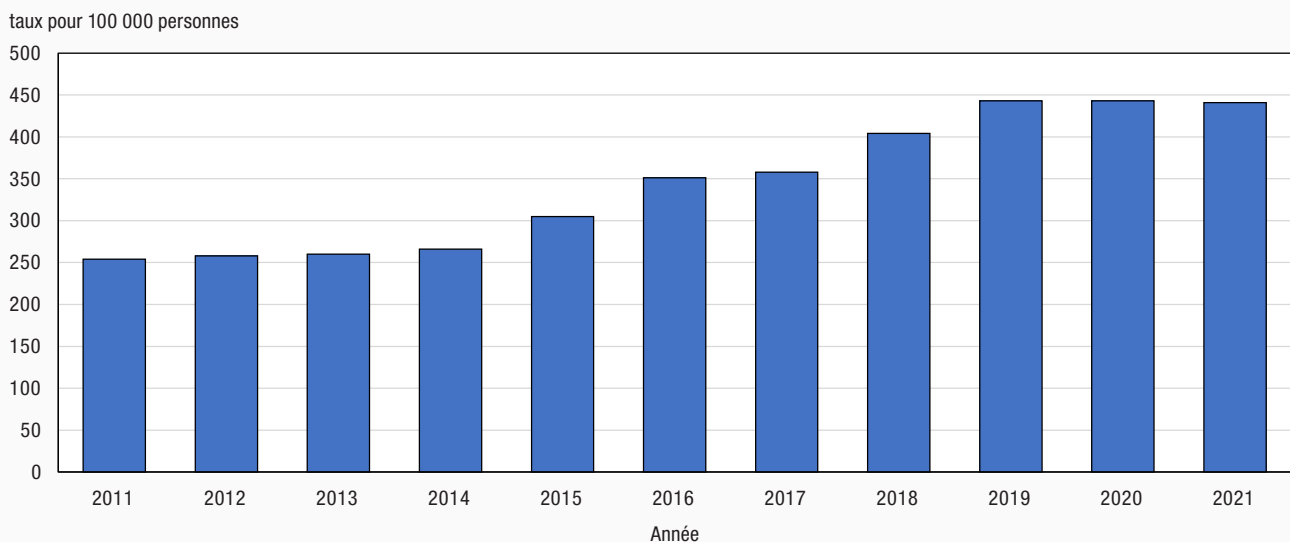
La probabilité que la fraude soit signalée à la police variait aussi en fonction du montant de la perte. Alors que 8 % des victimes de fraude n'ayant subi aucune perte ont signalé la fraude à la police, cette proportion grimpait à 35 %<sup>F</sup> chez les personnes dont la perte était d'une valeur de 10 000 \$ ou plus. Les victimes de fraude âgées de 65 ans et plus (14 %), et plus particulièrement celles de 75 ans et plus (21 %), étaient aussi plus susceptibles que les victimes de moins de 65 ans de signaler leur victimisation. Il en était de même pour les personnes ayant une incapacité physique ou mentale (12 %), qui ont davantage signalé les fraudes que les personnes n'ayant pas d'incapacité (9 %). En revanche, les victimes LGBTQ2+ étaient deux fois moins susceptibles que les personnes non LGBTQ2+ d'avoir signalé à la police la fraude la plus grave qu'elles avaient vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

## Les affaires de fraude déclarées par la police

En 2021, les services de police au Canada ont déclaré 168 483 affaires de fraude<sup>3</sup>, soit presque le double de ce qui avait été enregistré en 2011 (87 174 affaires de fraude). Parmi tous les crimes, la fraude est l'infraction qui a connu la plus forte augmentation en nombres absolus durant cette période. En 2021, la fraude représentait 12 % de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)<sup>4</sup> au pays, soit près du double de ce qu'elle représentait en 2011 (6,5 %). Cette hausse de la fraude en fait d'ailleurs le crime ayant le plus contribué à amortir la baisse de l'IGC au cours de cette période. En 2021, la fraude représentait 14 % des crimes contre les biens répertoriés par la police et sa fréquence avait surpassé celle d'autres crimes contre les biens à haut volume, comme l'introduction par effraction ou le vol de véhicules à moteur. Les fraudes représentaient également plus de la moitié (57 %) des affaires de cybercriminalité déclarées par la police.

Les 168 483 affaires de fraude déclarées par la police en 2021 représentaient un taux de 441 affaires pour 100 000 personnes, soit un taux en légère baisse par rapport à l'année précédente (443), mais près de deux fois plus élevé qu'en 2011 (254) (graphique 6). Parmi les affaires de fraude déclarées par la police, 14 % étaient des fraudes d'identité et 4 % étaient des vols d'identité. Les affaires d'extorsion, qui peuvent être considérées comme une forme de fraude bien qu'elles soient catégorisées en tant que crimes violents, ont aussi enregistré une hausse importante depuis 2011. De 2011 à 2021, le taux d'affaires d'extorsion déclarées par la police a quadruplé pour passer de 4,4 affaires à 17,6 affaires pour 100 000 personnes.

**Graphique 6**  
**Affaires de fraude déclarées par la police, Canada, 2011 à 2021**



**Note :** Comprend la fraude, la fraude d'identité et le vol d'identité. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

- Comprend les affaires de fraude, de fraude d'identité et de vol d'identité. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction, et les affaires sont classées selon l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire de fraude peut comprendre plus d'une action frauduleuse (p. ex. lorsqu'une même fraude est répétée). En moyenne, les affaires de fraude comprenaient 14 actions frauduleuses en 2021.
- L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) permet de mesurer le volume et la gravité de la criminalité déclarée par la police, et la valeur de l'indice de base est de 100 pour l'année 2006. On calcule l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police en attribuant un poids à chaque infraction. Les poids de l'IGC sont fondés sur le taux d'incarcération lié à l'infraction et sur la durée moyenne de la peine d'emprisonnement prononcée par les tribunaux de juridiction criminelle à l'égard de cette infraction. La proportion de l'IGC attribuable à la fraude correspond à la somme pondérée des affaires de fraude divisée par la somme pondérée de l'ensemble des infractions.

## Les affaires de fraude déclarées par la police (a continué)

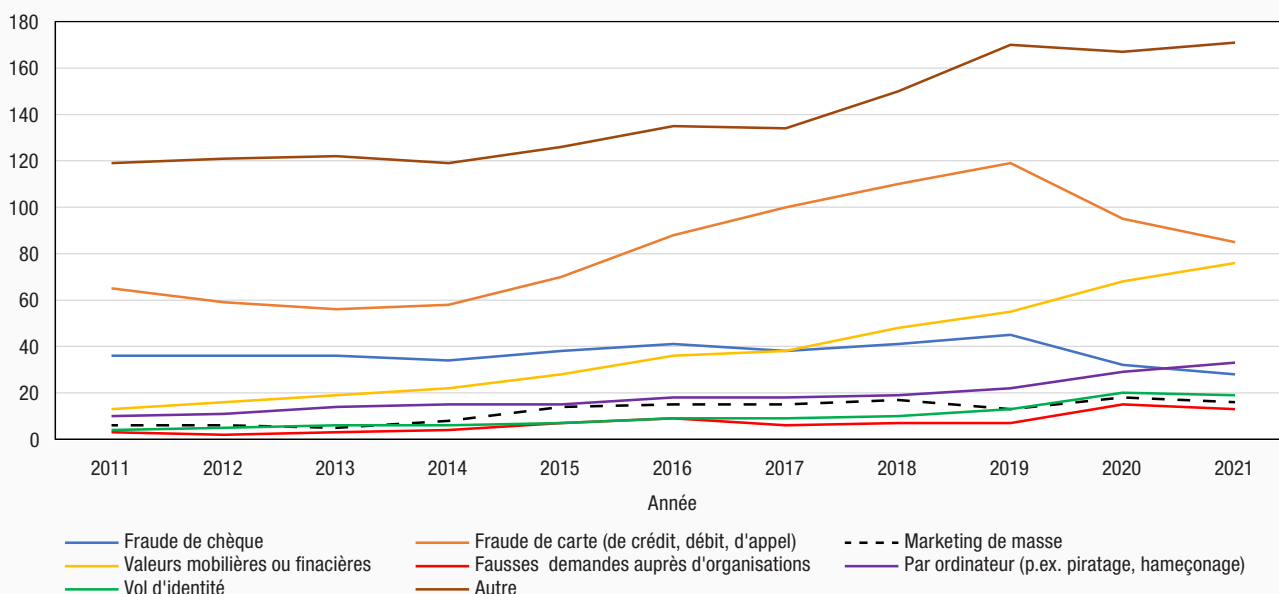
La nature de la fraude déclarée par la police a évolué depuis 2011, en partie en raison de la pandémie de COVID-19<sup>5</sup>. Ainsi, la stabilité du taux d'affaires de fraude depuis 2019 est principalement attribuable à la baisse des fraudes par carte (utilisation frauduleuse de cartes de paiement ou d'un autre type de carte) (-27 % par rapport à 2019) et des fraudes par chèque (-36 %), ce qui pourrait en partie être attribuable à la réduction du commerce en personne pendant la pandémie. En revanche, les fraudes relatives à de fausses réclamations ou à de fausses demandes ont augmenté de 90 % durant la même période, principalement en raison de la hausse des demandes frauduleuses formulées auprès du gouvernement, ce qui peut comprendre les demandes frauduleuses pour obtenir la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Depuis 2011, ce sont les fraudes relatives aux valeurs mobilières ou financières qui ont connu la hausse la plus importante (+579 %). La fraude peut toutefois prendre des formes très diverses, de sorte qu'il peut parfois être difficile de les définir parmi un nombre restreint de catégories. En 2021, environ 4 fraudes sur 10 ont été identifiées par la police comme étant un « autre type de fraude » (graphique 7).

### Graphique 7

#### Affaires de fraude déclarées par la police, selon le type de fraude, Canada, 2011 à 2021

taux pour 100 000 personnes



**Note :** Comprend la fraude, la fraude d'identité et le vol d'identité. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les affaires de fraude déclarées par la police ont rarement mené à des accusations. Parmi les affaires de fraude consignées par la police en 2021, la grande majorité (90 %) n'avaient pas été classées (c.-à-d. résolues), 7 % avaient été classées par mise en accusation et 3 % avaient été classées d'une autre façon. Ces proportions sont néanmoins semblables à ce qui est noté pour les crimes contre les biens en général, dont 84 % des affaires en 2021 n'avaient pas été classées, alors que 8 % des affaires avaient été classées par mise en accusation. En moyenne, la police a mis 54 jours pour classer les affaires de fraude, ce qui est toutefois plus élevé que la moyenne de 20 jours enregistrée pour les crimes contre les biens en général.

Lorsqu'un auteur présumé avait été identifié dans une affaire de fraude, il s'agissait d'un homme dans un peu plus des deux tiers (68 %) des affaires, et il était en moyenne âgé de 34 ans. Ces caractéristiques sont assez semblables à ce qui est observé pour l'ensemble des crimes contre les biens.

5. Étant donné qu'une affaire de fraude peut comprendre plus d'une action frauduleuse (p. ex. lorsqu'une même fraude est répétée), il est possible que le nombre d'affaires diminue malgré une hausse du nombre de victimes de fraude, ou vice-versa. Par exemple, cela pourrait être le cas où une baisse du nombre d'affaires de fraude serait accompagnée d'une augmentation du nombre moyen d'actions frauduleuses compris dans chaque affaire.

## Les personnes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et celles ayant un revenu élevé sont davantage la cible des fraudeurs

Il a été établi qu'un revenu du ménage élevé était associé à un risque accru d'être victime d'un des crimes contre les ménages mesurés au moyen de l'ESG<sup>6</sup> (Cotter, 2021). La situation était semblable pour la fraude; les personnes dont le revenu du ménage avant impôts était inférieur à 80 000 \$ étaient moins susceptibles d'avoir été victimes de fraude que les personnes dont le revenu du ménage était de 80 000 \$ ou plus (14 % par rapport à 19 %)<sup>7</sup>. Les différences sont encore plus marquées en ce qui a trait au revenu personnel : 13 % des gens dont le revenu personnel annuel avant impôts était inférieur à 20 000 \$ ont été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, comparativement à 24 % des personnes dont le revenu personnel était de 120 000 \$ ou plus (tableau 3).

Bien que les données de l'ESG ne montrent pas de lien entre le niveau de scolarité et le risque d'être victime d'un crime violent ou d'un crime contre les biens, il en va tout autrement de la fraude. Les personnes ayant fait des études universitaires étaient environ 2,5 fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de fraude que les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Un niveau de scolarité élevé demeurait un facteur associé à un risque accru de fraude même lorsque l'on tenait compte de l'âge, du revenu personnel ou d'autres caractéristiques comme l'utilisation d'Internet (tableau 4).

## L'utilisation d'Internet est associée au risque de subir une fraude

La fréquence et le type d'utilisation d'Internet peuvent avoir une certaine incidence sur la probabilité d'être la cible d'une fraude. Les personnes qui n'utilisent jamais Internet étaient environ trois fois moins susceptibles que les personnes l'utilisant quotidiennement d'avoir été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête (6 % par rapport à 18 %). De même, les internautes qui ont déclaré ne pas effectuer d'achats en ligne étaient environ deux fois moins susceptibles d'avoir vécu une fraude que les personnes effectuant des achats en ligne (11 % par rapport à 20 %) (tableau 5).

Selon les données déclarées par la police, près du quart (24 %) des affaires de fraudes enregistrées en 2021 avaient été perpétrées au moyen des technologies de l'information. Il n'est donc pas surprenant que les personnes qui utilisent peu Internet soient moins susceptibles d'avoir été victimes de fraude. Cependant, ces personnes sont une minorité, puisque près de 9 personnes sur 10 ont dit utiliser Internet tous les jours et les deux tiers ont dit effectuer des achats en ligne.

## Les Premières Nations, les Inuit et les francophones sont moins susceptibles d'être victimes de fraude

Contrairement à d'autres types de crimes, la fraude touche tous les groupes de population de façon à peu près égale. À l'instar d'autres études (Ross et Smith, 2011; Trahan et autres, 2005), les données de l'ESG révèlent peu de différences en fonction des caractéristiques démographiques. Les hommes (16 %) et les femmes (17 %), les personnes racisées<sup>8</sup> (17 %) et les personnes non racisées<sup>9</sup> (17 %), les personnes LGBTQ2+ (21 %) et les personnes non LGBTQ2+ (17 %) ont tous été victimes de fraude dans des proportions similaires<sup>10</sup>. De même, hormis une plus faible prévalence de la fraude chez les personnes de moins de 25 ans et les personnes de 75 ans et plus, les différences selon le groupe d'âge étaient relativement modestes (tableau 3), quoique les personnes de 65 à 74 ans affichaient un risque plus élevé que les personnes des autres groupes d'âge lorsqu'on tenait compte de différents facteurs de risque (tableau 4).

6. Les crimes contre les ménages mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) sont les suivants : introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de ses pièces, vol de biens du ménage et vandalisme.

7. Exclut les ménages vivant dans les territoires.

8. Les données portant sur les « groupes de population racisés » sont fondées sur la définition de « minorités visibles ». Le terme « minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans le cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréen et Japonais.

9. Comprend les personnes qui ne sont pas Autochtones (c.-à-d. Premières Nations, Métis ou Inuit) et qui ne font pas partie d'un groupe de population racisé.

10. Aucune de ces différences n'est statistiquement significative ( $p < 0,05$ ).

Néanmoins, certaines personnes étaient un peu plus, ou un peu moins, susceptibles d'avoir été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Notamment, les membres des Premières Nations (11 %) et les Inuit (6 %<sup>E</sup>) ont affiché une plus faible prévalence de la fraude que les non-Autochtones (17 %). Ces différences pourraient peut-être en partie s'expliquer par la marginalisation socioéconomique des Autochtones<sup>11</sup>. Dans l'ensemble, le revenu moyen et le niveau de scolarité sont un peu moins élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. Or, un revenu élevé et un haut niveau de scolarité sont associés à une plus grande prévalence de la fraude (tableau 3). De plus, comparativement aux non-Autochtones (86 %), les membres des Premières Nations (78 %) et les Inuit (69 %<sup>E</sup>) étaient moins susceptibles d'utiliser Internet quotidiennement. Une utilisation fréquente d'Internet est aussi associée à une plus grande prévalence de la fraude. Par ailleurs, lorsque l'on tenait compte de différents facteurs de risque, les Autochtones n'étaient pas moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir été victimes de fraude (tableau 4).

Les personnes dont la langue la plus souvent parlée à la maison est le français étaient aussi moins susceptibles que leurs homologues anglophones d'avoir été victimes de fraude (13 % par rapport à 18 %). Même en tenant compte des différences en ce qui concerne le revenu, le niveau de scolarité ainsi que d'autres caractéristiques, les francophones demeuraient moins susceptibles d'avoir été victimes de fraude (tableau 4). Une étude antérieure avait révélé que les francophones étaient moins susceptibles de déclarer avoir été visés par des tentatives d'hameçonnage, lesquelles sont souvent en anglais (Perreault, 2011).

Enfin, les personnes ayant une incapacité physique ou mentale (19 %) étaient quant à elles un peu plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité (16 %) d'avoir été victimes d'une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Selon certaines études, des fraudeurs pourraient profiter de la vulnérabilité de ces personnes, particulièrement celles ayant une incapacité liée à la santé mentale (Lichtenberg et autres, 2013; Lichtenberg et autres, 2016).

## Les personnes ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime sont plus susceptibles d'être victimes de fraude

Les personnes qui ont déclaré avoir vécu de la violence ou d'autres expériences difficiles<sup>12</sup>, récemment ou plus tôt dans la vie, étaient plus susceptibles d'avoir été victimes d'une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, une association qui demeurait même lorsque l'on tenait compte d'autres facteurs (tableau 4). C'était particulièrement le cas des personnes ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime : 28 % d'entre elles ont été victimes de fraude au cours des cinq années précédentes, comparativement à 17 % des personnes dont le partenaire n'a jamais été violent (tableau 6). Bien que l'ESG n'ait pas permis de recueillir de renseignements sur l'identité des fraudeurs, l'exploitation financière fait souvent partie des schémas de violence de la part d'un partenaire intime (Conroy, 2019). Par exemple, un ex-partenaire peut parfois avoir accès à des renseignements personnels facilitant la perpétration d'une fraude. Des études antérieures ont également révélé une plus grande prévalence de la fraude chez les personnes ayant vécu des expériences négatives; elles attribuaient ce fait à une plus grande vulnérabilité en raison de la modification du réseau de soutien social, des activités quotidiennes et des habitudes de consommation (Anderson, 2019; Burgos, 2006; Ross et Smith, 2011).

Les personnes victimes d'un autre type de crime au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (22 %) et les personnes ayant vécu de la violence durant l'enfance (21 %) étaient aussi plus susceptibles que les personnes n'ayant pas vécu de telles expériences (15 %) d'avoir subi une fraude (tableau 6).

11. Dans le présent rapport, le terme « Autochtone » fait référence aux personnes qui se sont identifiées comme Premières Nations, Métis ou Inuit. Le libellé de la question était comme suit : « Êtes-vous un(e) Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)? » Les groupes autochtones sont présentés dans l'ordre correspondant à la taille de leurs populations respectives. Il importe de reconnaître la diversité et la pluralité des communautés autochtones au Canada. Les données présentées dans ce rapport représentent la somme des réponses fournies par les répondants autochtones et peuvent donc ne pas refléter fidèlement la réalité de chaque communauté prise individuellement, y compris lorsque les données sont désagrégées selon le groupe autochtone.

12. La violence et les autres expériences difficiles comprennent le fait d'avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours des 5 années précédant l'enquête, avoir été victime d'un autre crime au cours des 12 mois précédant l'enquête, avoir vécu de la violence durant l'enfance, avoir déjà été sans logement, et vivre des difficultés économiques au moment de l'enquête.

## Plusieurs victimes de fraude ignorent comment leurs renseignements personnels ont été obtenus

Dans la plupart (90 %) des fraudes déclarées dans le cadre de l'ESG, des renseignements personnels avaient été obtenus par les fraudeurs. Toutefois, dans plusieurs cas, les victimes ignoraient la façon dont leurs renseignements personnels avaient été obtenus (41 % des victimes, ou 45 % de celles dont la fraude impliquait des renseignements personnels) (tableau 1).

Parmi les victimes de fraude qui connaissaient la façon dont les renseignements avaient été obtenus, plusieurs (39 %) ont dit que leur carte de crédit ou de débit avait été clonée ou copiée. D'autres personnes ont mentionné que l'accès à un de leurs comptes (compte en ligne, compte de courriel) avait été piraté (18 %), qu'elles avaient elles-mêmes fourni les renseignements (16 %) ou que les renseignements avaient été obtenus à la suite de la violation d'une base de données ou d'une fuite de données (10 %).

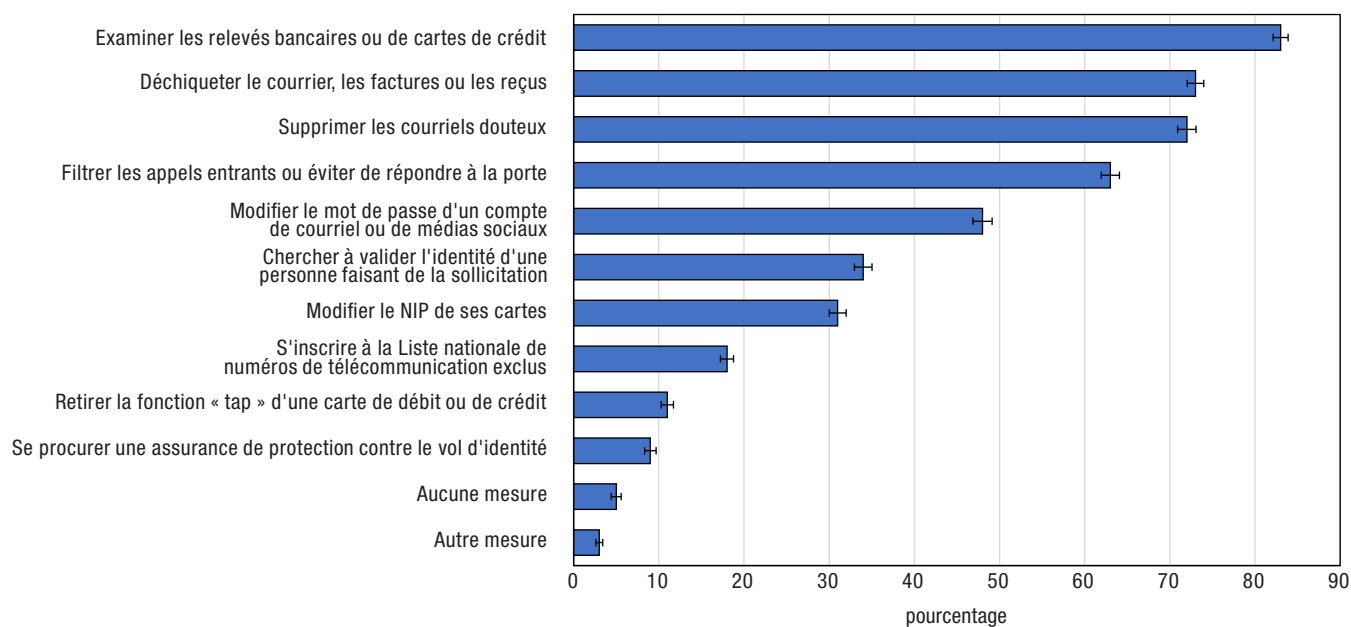
Dans la plupart des cas, les victimes de fraude ont découvert l'incident en examinant leurs relevés bancaires ou de carte de crédit (38 %) ou après qu'une institution financière ou qu'une société émettrice de cartes de crédit a communiqué avec elles (31 %).

## La grande majorité des personnes prennent des mesures pour protéger leurs renseignements personnels

La quasi-totalité (95 %) de la population canadienne prend au moins certaines mesures pour protéger ses renseignements personnels ou se protéger contre la fraude. Parmi les différentes mesures pouvant être prises pour prévenir la fraude, l'examen des relevés bancaires ou de carte de crédit était la plus fréquente; cette mesure était adoptée par 83 % des personnes de 15 ans et plus. Déchiqueter le courrier, les factures ou les reçus (73 %), supprimer les courriels douteux (72 %), filtrer les appels ou éviter de répondre à la porte (63 %) étaient d'autres mesures prises par la majorité de la population (graphique 8).

**Graphique 8**  
**Mesures prises pour se protéger contre la fraude, Canada, 2019**

Mesures prises pour prévenir la fraude



**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.



Plusieurs personnes ont pris d'autres mesures pour se protéger contre la fraude au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, comme le fait de modifier ses mots de passe (48 %) ou le numéro d'identification personnel (NIP) de ses cartes (31 %), ou encore de chercher à valider l'identité d'une personne proposant d'acheter quelque chose ou d'effectuer un don (34 %). En revanche, relativement peu de personnes (9,0 %) ont dit avoir souscrit à une assurance contre la fraude.

## Les personnes fraudées sont plus susceptibles de prendre des mesures de protection contre la fraude

En général, les personnes les plus susceptibles d'avoir été ciblées par des fraudeurs étaient aussi les plus enclines à adopter certaines mesures pour se protéger contre la fraude. Par exemple, parmi les personnes victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG, 91 % ont déclaré examiner leurs relevés bancaires, 81 % ont déclaré supprimer les courriels douteux et 60 % ont indiqué modifier régulièrement leurs mots de passe. Parmi les personnes qui n'avaient pas été victimes de fraude, ces proportions s'établissaient à 82 %, à 70 % et à 45 %, respectivement (tableau 7.A et 7.B).

Par ailleurs, les caractéristiques associées à un risque accru de fraude étaient également liées à une plus grande probabilité de prendre des mesures pour se protéger contre la fraude. Par exemple, à l'instar de la proportion de personnes ayant été victimes de fraude, la proportion de personnes prenant des mesures pour se protéger contre la fraude augmentait avec le revenu personnel et le niveau de scolarité. De même, les personnes de moins de 25 ans et celles de 75 ans et plus étaient généralement moins susceptibles que les personnes des autres groupes d'âge de prendre certaines précautions. Les adultes de 25 à 44 ans étaient cependant moins susceptibles que leurs homologues de 75 ans et plus de déchiqueter le courrier et les factures, ce qui pourrait toutefois être attribuable à un plus grand recours aux services bancaires et relevés en ligne chez ces premiers.

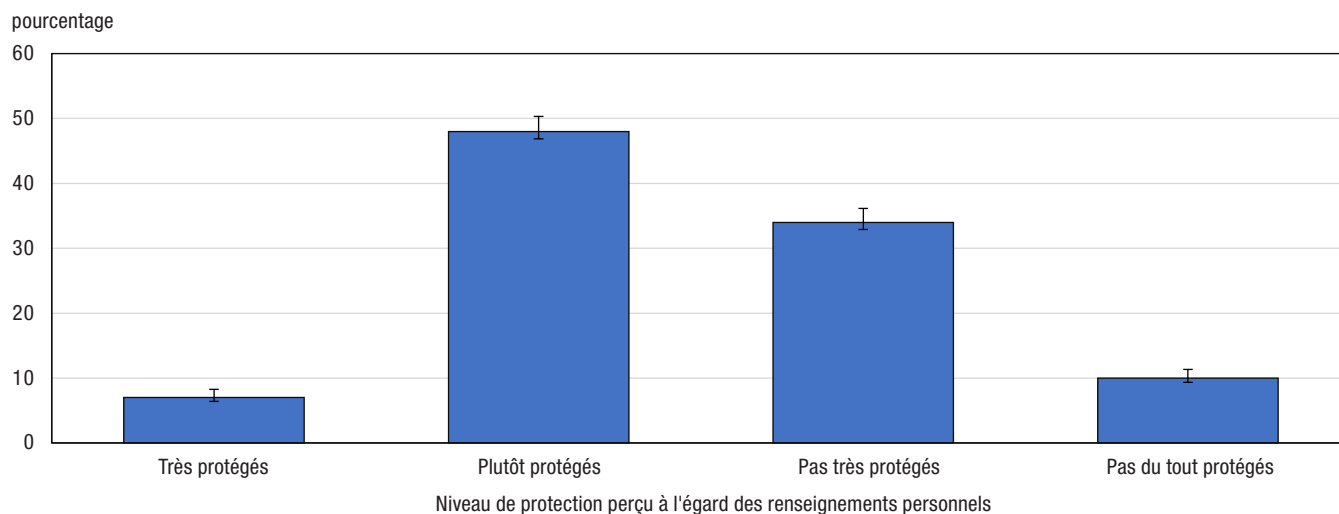
L'enquête n'a pas permis de savoir le moment où les mesures de protection contre la fraude ont été adoptées, c'est-à-dire avant ou après une fraude, le cas échéant. Ainsi, il se peut que les personnes plus susceptibles d'être victimes de fraude soient plus enclines à se protéger, tout comme il se peut que le fait d'avoir été victime de fraude ait incité certaines personnes à mieux se protéger. Cela dit, la plupart des différences observées demeuraient même lorsque l'on tenait compte du fait d'avoir été victime ou non de fraude.

Les personnes racisées faisaient toutefois exception à cette tendance. Dans l'ensemble, les personnes racisées étaient tout aussi susceptibles que les personnes non racisées d'avoir été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Cependant, elles étaient généralement un peu moins susceptibles de prendre des mesures pour se protéger contre la fraude, sauf en ce qui a trait au fait de modifier leurs mots de passe. La même tendance s'observait chez les immigrants (tableau 7.A et 7.B).

## Peu de personnes perçoivent leurs renseignements personnels comme étant très bien protégés contre la fraude

Bien que la plupart des personnes prennent des mesures pour se protéger contre la fraude, rares sont celles qui estiment que leurs renseignements personnels sont très bien protégés. En 2019, environ 1 personne sur 15 (6,6 %) considérait ses renseignements personnels comme étant très bien protégés contre la fraude. Près de la moitié (48 %) des personnes de 15 ans et plus considéraient tout de même que leurs renseignements personnels étaient plutôt bien protégés. En revanche, environ le tiers (34 %) des personnes ayant participé à l'enquête considéraient leurs renseignements personnels comme n'étant pas très bien protégés, alors qu'une proportion supplémentaire de 10 % les percevaient comme n'étant pas du tout protégés (graphique 9).

## Graphique 9 Perception à l'égard du niveau de protection des renseignements personnels contre la fraude, Canada, 2019



**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. La somme des catégories peut ne pas être égale à 100 en raison de l'arrondissement et de l'inclusion des réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas » dans le calcul des pourcentages. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

Les personnes de 35 à 54 ans étaient les moins susceptibles de considérer leurs renseignements personnels comme étant bien protégés, un peu moins de la moitié d'entre elles estimant leurs renseignements très bien ou plutôt bien protégés (tableau 7.A et 7.B). La perception à l'égard du niveau de protection des renseignements personnels allait aussi en diminuant à mesure qu'augmentait le niveau de scolarité; les personnes qui ont fait des études supérieures étaient les moins susceptibles de considérer leurs renseignements comme étant bien protégés. À l'échelle des provinces, les Québécois étaient de loin les plus pessimistes au sujet du niveau de protection de leurs renseignements personnels.

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les perceptions à l'égard de la fraude et du niveau de protection des renseignements personnels. D'une part, ces perceptions peuvent être influencées par la prévalence réelle de la fraude. D'autre part, la discussion publique sur le sujet, comme les campagnes de sensibilisation, mais aussi la médiatisation de certaines grosses affaires de fraude ou de fuites de données peuvent avoir une incidence sur les perceptions.

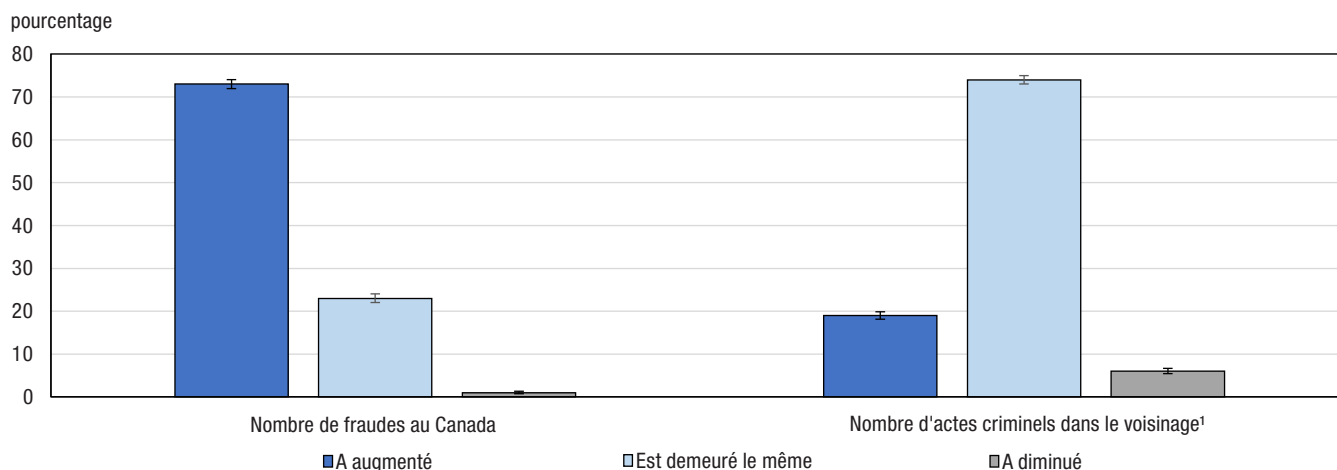
## Près des trois quarts de la population perçoit une hausse de la fraude

La majorité des personnes de 15 ans et plus au Canada perçoivent une hausse de la fraude. Lorsqu'elles ont été interviewées sur leur perception à l'égard de l'évolution du nombre de fraudes au Canada au cours des cinq années précédentes, près des trois quarts (73 %) des personnes ayant participé à l'enquête ont dit estimer que la fraude avait connu une hausse, alors qu'un peu moins du quart (23 %) considéraient que la prévalence de la fraude était demeurée plutôt stable (graphique 10).



## Graphique 10

## Perception à l'égard de la variation du nombre de fraudes au Canada et du nombre d'actes criminels dans le voisinage au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, Canada, 2019



1. Exclut les personnes ayant récemment déménagé dans leur voisinage.

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses. La somme des catégories peut ne pas être égale à 100 en raison de l'arrondissement et de l'inclusion des réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas » dans le calcul des pourcentages. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

La perception de la population canadienne à l'égard de l'évolution de la fraude au Canada contraste par rapport à celle à l'égard de la criminalité en général. En effet, lorsqu'il était question de la criminalité en général, la majorité (74 %) des personnes estimaient plutôt que le nombre de crimes commis dans leur voisinage était demeuré stable au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, alors qu'un peu moins de 1 personne sur 5 (19 %) percevait une hausse à ce chapitre.

## Résumé

Alors que la majorité (74 %) de la population canadienne considérait que la criminalité en général est demeurée plutôt stable au cours des cinq années ayant précédé l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), environ la même proportion (73 %) percevait une hausse des fraudes. Cette perception à l'égard des fraudes semble correspondre à la réalité. Parmi tous les crimes mesurés au moyen de l'ESG, la fraude a été l'infraction la plus souvent déclarée. En 2019, 2,5 millions de personnes, ou 7,8 % de la population canadienne, ont déclaré en avoir été victimes au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Bien qu'elle soit rarement signalée à la police — 1 victime de fraude sur 10 a signalé la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années précédentes —, la fraude constitue le crime ayant connu la plus forte hausse parmi les crimes déclarés par la police. De 2011 à 2021, le nombre d'affaires de fraude déclarées par la police a presque doublé pour passer de 87 174 à 168 483. Cette hausse de la fraude en fait d'ailleurs le crime ayant le plus contribué à amortir la baisse de l'IGC au cours de cette période. Le taux d'affaires d'extorsion a lui aussi quadruplé pendant la même période.

Au cours des cinq années ayant précédé l'ESG, environ 1 personne sur 6 (17 %) a été victime d'au moins une fraude au Canada. L'Alberta a affiché la proportion la plus élevée de personnes victimes de fraude (22 %), alors que les personnes vivant au Nunavut (8,6 %), au Nouveau-Brunswick (13 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (13 %), en Nouvelle-Écosse (14 %) et au Québec (14 %) étaient les moins susceptibles d'avoir vécu une fraude.

Les fraudes commises au cours des cinq années ayant précédé l'ESG ont parfois occasionné des pertes financières importantes. Environ le quart des victimes ont déclaré une perte d'une valeur d'au moins 1 000 \$ et 3,2 % ont indiqué une perte d'une valeur d'au moins 10 000 \$\$. Au total, les pertes déclarées par l'ensemble des personnes victimes de fraude au cours des cinq années précédentes dépassaient les 16 milliards de dollars. De ce montant, les victimes ont pu récupérer un peu plus de 6 milliards de dollars, par exemple à la suite d'un remboursement de la part de la banque, de la société émettrice de cartes de crédit ou d'une assurance.

Certaines personnes étaient plus susceptibles d'avoir vécu une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Plus particulièrement, c'était le cas des personnes ayant une incapacité physique ou mentale, des personnes ayant un revenu personnel élevé ou ayant un haut niveau de scolarité, et des personnes ayant vécu des expériences de violence récemment ou au cours de leur vie, notamment celles ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime. Le risque d'être victime d'une fraude augmentait aussi en fonction de l'utilisation d'Internet. Cependant, certaines personnes étaient moins susceptibles d'avoir été victimes de fraude, notamment les membres des Premières Nations, les Inuit et les francophones.

## **Autres sources d'information sur la fraude au Canada**

### **Centre antifraude du Canada**

Le Centre antifraude du Canada (CAFC), anciennement connu sous le nom de PhoneBusters, est issu d'un partenariat entre la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario et le Bureau de la concurrence du Canada. Le CAFC a notamment pour responsabilité de recueillir des données et des renseignements sur la fraude touchant les particuliers et les entreprises, ainsi que de fournir des produits et des alertes de sensibilisation à la fraude. Le CAFC travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau système visant à faciliter le processus de signalement des fraudes, lequel devrait voir le jour en 2023-2024. Les données sur les fraudes signalées au CAFC constituent l'une des principales sources d'information sur la fraude au Canada.

Dans son plus récent rapport annuel qui couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le CAFC a relevé 106 000 signalements, ce qui porte le total des pertes à environ 379 millions de dollars. Ce montant était en forte hausse comparativement à l'année précédente (165 millions). Le CAFC a également relevé que les jeunes et les personnes âgées étaient de plus en plus touchés par la fraude.

Le rapport du CAFC révèle les huit grands types de fraudes suivants : les fraudes liées à l'investissement, les fraudes de relations amoureuses, les fraudes relatives aux biens et à la contrefaçon, l'extorsion, l'hameçonnage, le harponnage, les fraudes d'identité et les fraudes sur le thème de la COVID-19. Parmi ces types de fraudes, celles relatives aux investissements ont connu la plus forte croissance en 2021, ainsi que celles ayant causé les pertes les plus importantes. Le recours aux cryptomonnaies dans les affaires de fraude à l'investissement a également connu une hausse importante en 2021.

Pour de plus amples détails, consulter le rapport annuel de 2021 du CAFC (Centre antifraude du Canada, 2022).

### **Sondage sur la fraude 2023 de CPA Canada**

Réalisé du 3 au 5 janvier 2023 auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 2 000 personnes, le sondage sur la fraude de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) révèle que près des deux tiers (63 %) des personnes de 18 à 34 ans ont déjà subi au moins une fraude financière au cours de leur vie. Cette proportion diminue pour s'établir à 39 % chez les personnes de 35 à 54 ans, puis à 31 % chez celles de 55 ans et plus. À l'instar de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), le sondage sur la fraude de CPA Canada note que la fraude par carte de crédit demeure le type de fraude le plus courant, 21 % des utilisateurs de cartes de crédit en ayant déjà été victimes. Près de 1 victime sur 6 (15 %) aurait signalé la fraude à la police, et la même proportion l'aurait signalée au Centre antifraude du Canada (Comptables professionnels agréés du Canada, 2023).

## Description de l'enquête

### Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

La population cible de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein. La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO), d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, d'une option d'autocollecte par Internet offerte aux répondants à l'ESG sur la victimisation dans les provinces et les capitales territoriales. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été choisie au hasard au sein de chaque ménage pour répondre à l'enquête. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants. En 2019, le taux de réponse global s'établissait à 37,6 %. Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête. En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans les tableaux et les graphiques. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. En plus des intervalles de confiance, les estimations sont classées dans des catégories de qualité en fonction de la taille de l'échantillon non pondéré. Les estimations inférieures à certains seuils sont marquées de la lettre F. De plus, les estimations marquées de la lettre E sont jugées de qualité marginale et doivent être utilisées avec prudence.

### Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le Programme DUC a été conçu pour mesurer les affaires criminelles qui ont été signalées aux services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Afin d'assurer la comparabilité des données, les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police. Cependant, il est possible de produire, sur demande, des chiffres fondés sur toutes les infractions.

Les données du Programme DUC servent à mesurer tant le taux de criminalité traditionnel que l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Ces deux mesures sont fondées sur le compte agrégé des affaires criminelles. Une affaire criminelle comprend une ou plusieurs infractions liées qui ont été commises au cours d'un seul événement criminel et qui ont été signalées à la police. Lorsqu'un même événement criminel compte plus d'une victime, une affaire agrégée distincte est consignée pour chaque victime. Par exemple, un seul événement dans lequel trois victimes sont agressées au même moment et au même endroit est considéré dans les statistiques agrégées comme trois affaires de voies de fait. Pour qu'une affaire soit comptabilisée dans les statistiques de la criminalité, elle doit être consignée comme étant « fondée » plutôt que « non fondée ». Une affaire est « fondée » s'il a été déterminé après l'enquête policière que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction, ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

**Tableau 1**  
**Certaines caractéristiques de la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, Canada, 2009**

Caractéristiques de la fraude la plus grave	Nombre (en milliers)	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
			inférieur	supérieur
			pourcentage	
<b>Façon dont les renseignements personnels ont été obtenus</b>				
Des renseignements de la carte de crédit, de débit ou de fidélité ont été clonés ou copiés électroniquement	1 007	19,2	17,3	21,2
Quelque chose qui vous appartenait a été volé	147	2,8	2,1	3,8
Vous avez fourni vos renseignements personnels	405	7,7	6,3	9,4
Accès non autorisé (à un compte en ligne, compte de courriels, etc.)	472	9,0	7,6	10,7
Par un changement d'adresse frauduleux	F	F	F	F
Suite à la violation ou fuite d'une base de données	253	4,8	3,6	6,4
Autre façon	303	5,8	4,6	7,2
Ne sait pas comment les renseignements ont été obtenus	2 129	40,6	38,1	43,1
Les renseignements personnels n'étaient pas impliqués	483	9,2	7,7	10,9
<b>Façon dont la fraude a été découverte par la victime</b>				
En révisant les relevés bancaires ou de carte de crédit ou les reçus	2 009	38,3	35,8	40,8
Carte refusée chez un détaillant ou demande de crédit refusée	244	4,6	3,7	5,9
En vérifiant la cote de crédit	34	0,7	0,4	1,2
En entendant des nouvelles rapportant une fraude semblable	170	3,2	2,4	4,4
En parlant avec des amis ou de la famille	171	3,3	2,3	4,5
Une institution bancaire a communiqué avec vous	1 614	30,8	28,5	33,2
Une société de paiement en ligne (p. ex. PayPal) a communiqué avec vous	50	1,0	0,6	1,6
Un fournisseur de services ou un détaillant a communiqué avec vous	87	1,7	1,1	2,5
La police ou un autre organisme gouvernemental a communiqué avec vous	33	0,6	0,4	1,1
Une agence de recouvrement a communiqué avec vous	47	0,9	0,6	1,4
Autre	752	14,3	12,6	16,3
<b>Valeur totale des pertes<sup>1</sup></b>				
Aucune perte	1 991	37,9	35,4	40,6
1 \$ à 249 \$	854	16,3	14,4	18,4
249 \$ à 499 \$	455	8,7	7,2	10,4
500 \$ à 999 \$	593	11,3	9,7	13,1
1 000 \$ à 2 499 \$	635	12,1	10,5	13,9
2 500 \$ à 9 999 \$	468	8,9	7,5	10,5
10 000 \$ à 99 999 \$	143	2,7	2,1	3,6
100 000 \$ ou plus	27	0,5	0,2	1,1
			dollars	
Perte moyenne (en dollars) <sup>2</sup>	...	5 120	2 290	7 949
Perte médiane (en dollars) <sup>2</sup>	...	593	473	713
			nombre	
			(en milliers)	
			pourcentage	
<b>Signalement de la fraude<sup>3</sup></b>				
Police	552	10,5	9,0	12,3
Banque ou société émettrice de cartes de crédit	3 401	64,8	62,3	67,3
Centre antifraude du Canada	349	6,7	5,4	8,1
Organisation de protection des consommateurs	131	2,5	1,7	3,6
Autre	364	6,9	5,8	8,3
Fraude non signalée	1 331	25,4	23,1	27,8
<b>Temps consacré à régler la fraude</b>				
Moins d'une heure	1 646	31,4	29,1	33,9
Plus d'une heure mais moins d'une journée	2 090	39,9	37,3	42,6
Entre un jour et moins d'une semaine	579	11,1	9,4	12,9
Entre une semaine et moins d'un mois	421	8,0	6,5	10,0
Un mois ou plus	425	8,1	6,7	9,8

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

1. Les montants ne tiennent pas compte des sommes qui auraient été remboursées (p. ex. par la banque ou la société émettrice de carte de crédit ou une assurance).

2. Comprend les fraudes ayant entraîné une perte financière.

3. Les catégories de réponses ne sont pas mutuellement exclusives.

**Note :** Comprend les personnes ayant été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernent la fraude la plus grave. Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

**Tableau 2**  
**Proportion des victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête qui ont signalé la fraude la plus grave, selon l'autorité à laquelle la fraude a été signalée et selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques des victimes, Canada, 2019**

Caractéristiques démographiques et économiques	Police			Centre antifraude du Canada			Banque ou société émettrice de carte de crédit			Autre autorité		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur
<b>Groupe d'âge</b>												
15 à 24 ans	11	6	21	F	F	F	59	46	71	9	3	20
25 à 44 ans	12	9	15	7	5	10	65	61	70	10	7	13
45 à 64 ans	8*	6	10	6	4	8	65	61	69	9	7	12
65 ans et plus†	14	11	17	7	6	10	66	61	70	8	6	11
<b>Genre<sup>1</sup></b>												
Homme†	11	9	14	6	4	8	62	58	66	9	7	11
Femme	10	8	13	7	6	9	67*	64	71	9	8	12
<b>LGBTQ2+<sup>2</sup></b>												
Oui	5*	2	10	F	F	F	74	64	82	6	3	12
Non†	11	9	13	7	6	9	65	62	67	9	8	11
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>												
Autochtone	7 <sup>E</sup>	3	14	10 <sup>E</sup>	3	29	60 <sup>E</sup>	46	72	11 <sup>E</sup>	4	27
Non-Autochtone†	11	9	12	7	5	8	65	62	68	9	7	10
<b>Population racisée<sup>4</sup></b>												
Population racisée	10	6	14	7	4	12	67	61	73	6	4	11
Population non racisée <sup>5†</sup>	11	9	12	7	5	8	64	61	67	10	8	11
<b>Statut d'immigrant</b>												
Né au Canada†	11	9	13	7	5	8	64	61	67	10	8	12
Immigrant reçu	10	7	13	7	5	10	65	59	70	8	5	12
Autre <sup>6</sup>	8	3	17	7	2	22	72	55	84	8	3	19
<b>Incapacité physique ou mentale</b>												
Oui	12*	10	15	9*	6	12	60*	56	64	10	8	13
Non†	9	8	11	5	4	7	68	65	71	8	6	10
<b>Province de résidence<sup>7,8</sup></b>												
Provinces de l'Atlantique	9	7	13	5	3	8	72*	67	76	12	9	15
Québec	15*	11	21	11*	7	15	57*	51	63	15*	11	21
Ontario	9	7	11	6	4	9	67	62	71	9	7	12
Manitoba	6*	4	11	5	3	8	63	53	71	7	4	13
Saskatchewan	17*	12	24	9	5	15	66	58	73	10	6	16
Alberta	12	8	18	3*	2	6	65	57	72	5*	3	8
Colombie-Britannique	7	5	12	7	4	11	68	61	74	5*	3	9
Territoires	9	5	13	F	F	F	62	55	69	3*	1	6
<b>Valeur de la perte<sup>9</sup></b>												
Aucune perte†	8	6	10	6	4	8	54	50	58	11	9	13
1 \$ à 249 \$	5	3	9	3*	1	6	68*	61	74	9	6	13
249 \$ à 499 \$	8	5	15	4	2	9	72*	62	80	3*	2	6
500 \$ à 999 \$	10	6	17	6	3	14	77*	70	83	5*	2	11
1 000 \$ à 2 499 \$	13	8	19	7	4	11	74*	66	80	8	4	13
2 500 \$ à 9 999 \$	20*	14	28	12*	8	19	76*	67	83	11	5	21
10 000 \$ ou plus	35 <sup>E*</sup>	23	49	21 <sup>E*</sup>	12	34	60 <sup>E</sup>	46	73	24 <sup>E*</sup>	14	38
<b>Ensemble des victimes de fraude</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>67</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants. Ainsi, les personnes dans la catégorie « personne non binaire » sont réparties entre les deux autres catégories du genre.

2. Comprend les personnes ayant déclaré être lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une autre orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité, les personnes transgenres et les personnes non binaires (c.-à-d. les personnes qui s'identifient à un genre autre que femme ou homme).

3. Comprend les personnes ayant déclaré être membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

4. Les données portant sur les « groupes de populations racisées » sont fondées sur la définition de « minorités visibles ». Le terme « Minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

5. Comprend les personnes qui ne sont pas Autochtones et qui ont déclaré être de race blanche.

6. Comprend par exemple les résidents temporaires.

7. En raison de la taille de l'échantillon, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont été regroupés dans la catégorie « Provinces de l'Atlantique », et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont été regroupés dans la catégorie « Territoires ».

8. La catégorie de référence correspond à l'ensemble des autres provinces et territoires.

9. Les montants ne tiennent pas compte des sommes qui auraient été remboursées (p. ex. par la banque, la société émettrice de carte de crédit ou une assurance).

**Note :** Comprend les personnes qui ont été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernant la fraude la plus grave. Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

**Tableau 3**  
**Population ayant déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Canada, 2019**

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Nombre (en milliers)	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
			inférieur	supérieur
<b>Ensemble de la population</b>	<b>5 246</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
<b>Groupe d'âge</b>				
15 à 24 ans†	437	10	8	12
25 à 34 ans	1 127	21*	19	24
35 à 44 ans	971	19*	17	22
45 à 54 ans	944	20*	18	22
55 à 64 ans	861	17*	15	18
65 à 74 ans	629	16*	15	18
75 ans et plus	277	10	9	12
<b>Genre<sup>1</sup></b>				
Homme†	2 532	16	15	18
Femme	2 710	17	16	18
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>				
Autochtone	142	15	12	20
Premières Nations	52	11*	7	17
Métis	91	21	15	29
Inuit	3 <sup>E</sup>	6 <sup>E*</sup>	3	10
Non-Autochtone†	5 080	17	16	18
<b>Population racisée<sup>4</sup></b>				
Population racisée	1 239	17	15	19
Sud-Asiatique	269	16	12	21
Chinois	371	20	16	24
Noir	140	17	11	26
Philippin	155	16	11	23
Arabe	47 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	7	21
Latino-Américain	47 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	7	22
Asiatique du Sud-Est	97 <sup>E</sup>	25 <sup>E</sup>	15	39
Autre population racisée	112	14	10	19
Population non racisée <sup>5†</sup>	3 678	17	16	17
<b>LGBTQ2+<sup>2</sup></b>				
Oui	274	21	16	26
Non†	4 846	17	16	18
<b>Statut d'immigrant</b>				
Né au Canada†	3 488	16	15	17
Immigrant reçu	1 407	18*	17	20
Autre statut <sup>6</sup>	236	21	16	28
<b>Incapacité physique ou mentale</b>				
Oui	2 013	19*	17	20
Non†	3 233	16	15	17
<b>Langue parlée à la maison</b>				
Anglais†	3 383	18	17	19
Français	761	13*	11	15
Autre langue	632	17	14	20
Plus d'une langue	315	18	14	22
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>				
Sans diplôme d'études secondaires†	339	9	7	11
Diplôme d'études secondaires	930	12*	11	14
Certificat ou diplôme d'un cégep, d'un collège ou d'une école de métiers	1 510	17*	16	19
Certificat ou diplôme d'études universitaires — baccalauréat ou grade moins élevé	1 650	21*	20	23
Certificat ou diplôme d'études universitaires — études supérieures	744	23*	21	26

**Tableau 3**  
**Population ayant déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Canada, 2019**

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Nombre (en milliers)	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
			inférieur	supérieur
<b>Revenu personnel (avant impôt)</b>				
Moins de 20 000 \$†	1 069	13	11	15
20 000 \$ à 39 999 \$	1 090	14	13	16
40 000 \$ à 59 999 \$	1 095	18*	16	20
60 000 \$ à 79 999 \$	708	19*	17	22
80 000 \$ à 99 999 \$	525	22*	19	25
100 000 \$ à 119 999 \$	301	23*	19	27
120 000 \$ ou plus	456	24*	21	27

† à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants. Ainsi, les personnes dans la catégorie « personne non binaire » sont réparties entre les deux autres catégories du genre.

2. Comprend les personnes ayant déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité, les personnes transgenres et les personnes non binaires (c.-à-d. les personnes qui s'identifient à un genre autre que femme ou homme).

3. Comprend les personnes ayant déclaré être membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

4. Les données portant sur les « groupes de population racisés » sont fondées sur la définition de « minorités visibles ». Le terme « minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

5. Comprend les personnes qui ne sont pas Autochtones et qui ont déclaré être de race blanche.

6. Comprend par exemple les résidents temporaires.

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.



**Tableau 4**  
**Modèle de régression logistique : risque d'avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques, Canada, 2019**

Certaines caractéristiques	Rapport de cotes <sup>1</sup>	Intervalle de confiance de 95 %	
		inférieur	supérieur
<b>Groupe d'âge</b>			
15 à 24 ans	0,447***	0,325	0,614
25 à 44 ans	0,780**	0,652	0,935
45 à 64 ans	0,818*	0,701	0,955
65 à 74 ans†	...	...	...
75 ans et plus	0,756*	0,598	0,955
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>			
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité moins élevé†	...	...	...
Certificat ou diplôme d'un cégep, d'un collège ou d'une école de métiers	1,242*	1,041	1,481
Certificat ou diplôme d'études universitaires	1,651***	1,392	1,959
<b>Langue parlée à la maison</b>			
Anglais ou autre langue que le français†	...	...	...
Français	0,785**	0,656	0,940
<b>Incapacité physique ou mentale</b>			
Oui	1,213**	1,060	1,388
Non†	...	...	...
<b>Revenu personnel (avant impôt)</b>			
Moins de 100 000 \$†	...	...	...
100 000 \$ ou plus	1,196*	1,016	1,408
<b>Utilisation d'Internet</b>			
N'utilise pas Internet ou l'utilise uniquement pour des recherches occasionnelles†	...	...	...
Pour les courriels ou les médias sociaux	1,693***	1,292	2,217
Pour effectuer des achats en ligne	1,419***	1,181	1,704
Pour effectuer des opérations bancaires	1,477***	1,203	1,814
Pour d'autres types d'utilisation	1,400***	1,151	1,702
<b>Difficultés économiques<sup>2</sup></b>			
Aucune difficulté ou peu de difficultés	...	...	...
Difficultés modérées à importantes†	1,309***	1,118	1,532
<b>A été victime d'un crime (autre qu'une fraude) au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête<sup>3</sup></b>			
Non†	...	...	...
Oui	1,355**	1,158	1,587
<b>A été victime de violence de la part d'un partenaire intime au cours des cinq années ayant précédé l'enquête</b>			
Non†	...	...	...
Oui	1,612**	1,094	1,429
<b>A été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans</b>			
Non†	...	...	...
Oui	1,250***	1,118	1,532

... n'ayant pas lieu de figurer

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

† catégorie de référence

1. Le rapport de cotes représente le ratio entre la probabilité qu'un événement (p. ex. la victimisation) se produise en la présence d'une certaine caractéristique, par rapport à la probabilité que l'événement se produise en l'absence de cette caractéristique. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que la caractéristique est associée à une plus grande probabilité que l'événement se produise, alors qu'un rapport de cotes inférieur à 1 indique une probabilité plus faible.

2. Fondé sur les réponses à la question suivante : « Compte tenu de vos finances/des finances de votre ménage, êtes-vous/votre ménage est-il généralement en mesure de joindre les deux bouts? » Les personnes ayant répondu « très facile » ou « facile » ont été classées dans la catégorie « Aucune difficulté ou peu de difficultés », et les personnes ayant répondu « difficile », « très difficile » ou « incapable de joindre les deux bouts » ont été classées dans la catégorie « Difficultés modérées à importantes ».

3. Comprend les crimes mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, soit l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

**Note :** L'ensemble des caractéristiques figurant dans les tableaux 3, 5 et 6 ont été prises en compte dans les analyses initiales, mais seules les variables statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ) ont été conservées dans le modèle final.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.



**Tableau 5**  
**Population ayant déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques de l'utilisation d'Internet, Canada, 2019**

Caractéristiques de l'utilisation d'Internet	Nombre (en milliers)	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
			inférieur	supérieur
<b>Fréquence d'utilisation d'Internet</b>				
Quotidiennement†	4 871	18	17	19
Hebdomadairement	173	11*	9	14
Mensuellement ou moins	76	11*	7	16
Jamais	116	6*	4	7
<b>Type d'utilisation d'Internet<sup>1</sup></b>				
<b>Envoyer ou recevoir des courriels</b>				
Oui	4 948	18*	17	19
Non†	173	8	6	12
<b>Faire du réseautage ou utiliser les médias sociaux</b>				
Oui	4 195	18*	17	19
Non†	926	14	13	16
<b>Acheter des biens ou des services</b>				
Oui	4 187	20*	19	21
Non†	934	11	10	13
<b>Accéder à des services bancaires électroniques</b>				
Oui	4 494	19*	18	21
Non†	627	10	9	12
<b>Chercher ou obtenir des renseignements</b>				
Oui	4 787	18*	17	19
Non†	334	11	9	14
<b>Autre utilisation (p. ex. jouer à des jeux, diffusion en continu)<sup>2</sup></b>				
Oui	661	21*	18	24
Non†	4 461	17	16	18
<b>Méthodes de paiement utilisées pour effectuer les achats en ligne<sup>3</sup></b>				
<b>Un système de paiement en ligne (p.ex. PayPal)</b>				
Oui	2 078	23*	21	25
Non†	2 079	18	16	19
<b>Carte de crédit</b>				
Oui	3 915	20*	19	22
Non†	241	14	11	18
<b>Un transfert électronique par débit ou Interac</b>				
Oui	1 983	21	19	23
Non†	2 173	19	18	21
<b>De l'argent comptant ou un chèque</b>				
Oui	419	22	18	26
Non†	3 737	20	19	21
<b>Autre méthode de paiement</b>				
Oui	49 <sup>E</sup>	17 <sup>E</sup>	10	27
Non†	4 107	20	19	21

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui utilisent Internet.

2. Les autres catégories d'utilisation ne figuraient pas dans le questionnaire. Ainsi, le nombre de personnes faisant cette utilisation d'Internet est probablement sous-estimé.

3. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont effectué des achats en ligne au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

**Tableau 6**  
**Population ayant déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines expériences de vie, Canada, 2019**

Certaines expériences de vie	Nombre (en milliers)	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
			inférieur	supérieur
<b>A été victime d'un crime (autre qu'une fraude) au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête<sup>1</sup></b>				
Oui	1 312	22*	20	24
Non†	3 934	15	15	16
<b>A été victime de violence de la part d'un partenaire intime au cours des cinq années ayant précédé l'enquête</b>				
Oui	430	28*	23	34
Non†	4 124	17	16	18
<b>A été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans</b>				
Oui	1 704	21*	20	23
Non†	3 458	15	14	16
<b>Difficultés économiques<sup>2</sup></b>				
Aucune difficulté ou peu de difficultés†	3 807	16	15	17
Difficultés modérées à importantes	1 287	20*	18	22
<b>A déjà été itinérant ou sans endroit à soi où habiter<sup>3</sup></b>				
Oui	580	20*	17	23
Non†	4 541	16	15	17
<b>Consommation de drogues au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête<sup>4</sup></b>				
Aucune†	4 086	16	15	17
Cannabis	992	20*	18	23
Autres drogues	99	20	14	29
<b>Consommation abusive d'alcool au cours du mois ayant précédé l'enquête<sup>5</sup></b>				
Au moins une fois	1 380	19*	17	21
Pas au cours du mois précédent	2 608	17*	16	19
Ne boit jamais†	1 118	13	12	15

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend les crimes mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, soit l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

2. Fondé sur les réponses à la question suivante : « Compte tenu de vos finances/des finances de votre ménage, êtes-vous/votre ménage est-il généralement en mesure de joindre les deux bouts? » Les personnes ayant répondu « très facile » ou « facile » ont été classées dans la catégorie « Aucune difficulté ou peu de difficultés », et les personnes ayant répondu « difficile », « très difficile » ou « incapable de joindre les deux bouts » ont été classées dans la catégorie « Difficultés modérées à importantes ».

3. Comprend le fait d'avoir déjà dû vivre dans un centre d'hébergement, dans la rue ou dans un immeuble abandonné, ou encore le fait d'avoir déjà dû habiter temporairement chez un parent, un ami ou ailleurs parce qu'il n'y avait aucun autre endroit où habiter.

4. Comprend la consommation de cannabis et la consommation d'autres drogues.

5. Comprend le fait d'avoir pris cinq consommations ou plus en une même occasion.

**Note** : Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

**Tableau 7.A**  
**Mesures de protection prises pour se protéger contre la fraude et proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont bien protégés contre la fraude, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2019**

Caractéristiques démographiques et économiques	Mesures de protection contre la fraude prises au cours des 12 mois précédant l'enquête											
	Déchiqeter le courrier, les factures ou les reçus			Examiner les relevés bancaires ou de cartes de crédit			Filtrer les appels entrants ou éviter de répondre à la porte			Chercher à valider l'identité d'une personne proposant d'acheter quelque chose ou d'effectuer un don		
	Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %		
	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur
<b>Groupe d'âge</b>												
15 à 24 ans†	53	49	57	64	60	68	50	46	54	21	18	25
25 à 34 ans	70*	67	73	86*	83	88	69*	66	71	32*	29	35
35 à 44 ans	73*	71	76	85*	83	87	64*	61	67	35*	32	37
45 à 54 ans	80*	77	82	84*	82	86	67*	65	69	38*	35	40
55 à 64 ans	81*	79	83	88*	86	89	67*	65	69	38*	36	41
65 à 74 ans	81*	79	83	89*	87	90	64*	62	66	42*	39	44
75 ans et plus	77*	75	79	85*	83	87	57*	54	60	35*	32	38
<b>Genre<sup>2</sup></b>												
Homme†	70	68	71	82	80	83	59	57	60	34	32	35
Femme	77*	76	78	84*	83	86	68*	66	69	35	33	36
<b>LGBTQ2+<sup>3</sup></b>												
Oui	66	59	72	77	70	83	64	58	70	33	27	39
Non†	74*	73	75	84*	83	85	63	62	64	34	33	35
<b>Identité autochtone<sup>4</sup></b>												
Autochtone	69	64	74	77*	72	82	56*	50	62	29	25	34
Premières Nations	69	60	77	75	66	83	62	53	70	28	21	37
Métis	74	65	81	81	73	88	52*	44	60	31	24	39
Inuit	37 <sup>E*</sup>	25	50	63 <sup>E*</sup>	53	72	39 <sup>E*</sup>	26	54	13 <sup>E*</sup>	6	27
Non-Autochtone†	73	72	74	83	82	84	63	62	64	34	33	35
<b>Population racisée<sup>5</sup></b>												
Population racisée	67*	64	69	78*	76	81	59*	56	62	33	31	36
Sud-Asiatique	72	66	77	78*	72	83	58*	51	64	39	34	45
Chinois	68*	62	72	83	78	86	67	62	72	28*	24	33
Noir	65*	56	73	76*	67	83	52*	43	61	25*	19	32
Philippin	75	68	81	76*	68	82	61	53	69	39	31	46
Arabe	50 <sup>E*</sup>	37	63	68 <sup>E*</sup>	54	80	38 <sup>E*</sup>	27	52	31 <sup>E</sup>	21	43
Latino-Américain	57 <sup>E*</sup>	45	68	77 <sup>E</sup>	65	86	55 <sup>E</sup>	43	66	26 <sup>E</sup>	18	37
Asiatique du Sud-Est	56 <sup>E*</sup>	42	69	80 <sup>E</sup>	63	90	57 <sup>E</sup>	43	70	34 <sup>E</sup>	23	47
Autre population racisée	66*	58	74	80	72	86	60	52	67	36	28	46
Population non racisée <sup>6†</sup>	76	75	77	85	84	86	65	63	66	35	34	36
<b>Statut d'immigrant</b>												
Né au Canada†	75	74	76	84	83	85	65	64	66	33	32	35
Immigrant reçu	72*	70	74	81*	79	83	59*	57	62	36*	34	39
Autre statut <sup>7</sup>	54*	46	62	81	74	86	61	52	68	36	29	44
<b>Incapacité physique ou mentale</b>												
Oui	74	72	76	84	82	85	68*	66	69	36	34	37
Non†	73	72	74	83	81	84	61	59	62	33	32	35
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>												
Sans diplôme d'études secondaires†	58	54	61	65	62	68	45	42	49	24	21	27
Diplôme d'études secondaires	71*	68	73	82*	80	84	61*	59	63	32*	29	34
Certificat ou diplôme d'un cégep, d'un collège ou d'une école de métiers	78*	76	79	86*	85	88	67*	65	68	36*	34	38
Certificat ou diplôme d'études universitaires — baccalauréat ou grade moins élevé	77*	75	78	88*	86	89	68*	65	70	37*	35	39
Certificat ou diplôme d'études universitaires — études supérieures	78*	75	81	89*	87	91	69*	66	73	39*	36	42

Tableau 7.A

**Mesures de protection prises pour se protéger contre la fraude et proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont bien protégés contre la fraude, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2019**

Caractéristiques démographiques et économiques	Mesures de protection contre la fraude prises au cours des 12 mois précédant l'enquête											
	Déchiqueter le courrier, les factures ou les reçus			Examiner les relevés bancaires ou de cartes de crédit			Filtrer les appels entrants ou éviter de répondre à la porte			Chercher à valider l'identité d'une personne proposant d'acheter quelque chose ou d'effectuer un don		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur		inférieur	supérieur
<b>Revenu personnel (avant impôts)</b>												
Moins de 20 000 \$†	63	60	66	73	71	76	58	55	60	30	28	32
20 000 \$ à 39 999 \$	72*	70	74	84*	83	86	61*	59	64	34*	32	36
40 000 \$ à 59 999 \$	78*	76	80	86*	84	88	66*	63	68	35*	33	38
60 000 \$ à 79 999 \$	78*	76	81	86*	84	88	67*	64	69	37*	34	40
80 000 \$ à 99 999 \$	80*	77	83	89*	87	91	69*	66	72	37*	33	40
100 000 \$ à 119 999 \$	83*	79	86	89*	85	91	67*	62	71	36*	32	40
120 000 \$ ou plus	85*	81	87	92*	90	94	68*	64	72	40*	36	44
<b>Province de résidence<sup>§</sup></b>												
Terre-Neuve-et-Labrador	77	73	80	85	82	88	61	57	65	31	27	35
Île-du-Prince-Édouard	68*	62	73	84	79	87	57*	51	62	22*	18	27
Nouvelle-Écosse	76	72	79	83	80	86	67	63	70	26*	23	29
Nouveau-Brunswick	72	68	75	80	77	83	59*	56	63	24*	21	27
Québec	69*	66	71	82	80	84	47*	45	50	35	33	38
Ontario	75	73	76	83	81	84	67*	65	69	35	33	37
Manitoba	75	71	78	84	81	87	65	61	68	35	32	39
Saskatchewan	74	70	77	85	82	87	62	59	65	34	31	37
Alberta	75	73	78	85*	83	87	73*	71	76	39*	36	42
Colombie-Britannique	76	73	78	83	81	86	70*	67	72	30*	27	32
Yukon	62*	58	65	80	75	84	46*	41	51	22*	19	26
Territoires du Nord-Ouest	53*	44	61	74*	68	79	38*	32	45	23*	19	27
Nunavut	24*	21	28	49*	43	55	20*	16	26	6*	4	8
<b>Lieu de résidence</b>												
Région métropolitaine de recensement (RMR)†	74	73	75	83	82	84	65	64	66	35	34	36
Agglomération de recensement (AR)	74	71	76	83	80	85	62*	59	64	31*	29	34
Hors RMR ou AR	71*	68	73	84	82	86	56*	53	58	32*	29	34
<b>A été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête</b>												
Oui†	77	75	79	91	89	92	72	69	74	41	39	44
Non	73*	71	74	82*	81	83	62*	60	63	33*	32	34
<b>Ensemble de la population</b>	<b>73</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>35</b>

§ à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend des mesures telles que retirer la fonction « tap » d'une carte de débit ou de crédit, modifier le mot de passe d'un compte de courriel ou de médias sociaux, ou prendre une autre mesure pour se protéger contre la fraude.

2. Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants. Ainsi, les personnes dans la catégorie « personne non binaire » sont réparties entre les deux autres catégories du genre.

3. Comprend les personnes ayant déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité, les personnes transgenres et les personnes non binaires (c.-à-d. les personnes qui s'identifient à un genre autre que femme ou homme).

4. Comprend les personnes ayant déclaré être membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

5. Les données portant sur les « groupes de population racisés » sont fondées sur la définition de « minorités visibles ». Le terme « minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

6. Comprend les personnes qui ne sont pas Autochtones et qui ont déclaré être de race blanche.

7. Comprend par exemple les résidents temporaires.

8. La catégorie de référence correspond à l'ensemble des autres provinces et territoires.

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

**Tableau 7.B**  
**Mesures de protection prises pour se protéger contre la fraude et proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont bien protégés contre la fraude, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2019**

Caractéristiques démographiques et économiques	Mesures de protection contre la fraude prises au cours des 12 mois précédant l'enquête									Proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont très bien protégés ou plutôt bien protégés		
	Supprimer les courriels douteux			Modifier le mot de passe d'un compte de courriel ou de médias sociaux			Autre mesure <sup>1</sup>			Intervalle de confiance de 95 %		
	Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %					
	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur
<b>Groupe d'âge</b>												
15 à 24 ans†	60	56	64	56	52	60	33	29	37	64	59	68
25 à 34 ans	74*	71	77	57	54	60	47*	44	50	52*	49	55
35 à 44 ans	76*	73	78	53	50	55	51*	49	54	49*	46	51
45 à 54 ans	79*	76	81	51	48	54	54*	51	56	50*	48	53
55 à 64 ans	79*	77	80	43*	41	45	56*	54	59	54*	52	56
65 à 74 ans	73*	71	75	37*	34	39	55*	53	57	59*	56	61
75 ans et plus	53*	50	56	25*	22	27	45*	43	48	65	62	67
<b>Genre<sup>2</sup></b>												
Homme†	70	69	72	49	47	51	49	48	51	56	55	58
Femme	73*	72	75	46*	45	48	49	47	50	54	53	56
<b>LGBTQ2+<sup>3</sup></b>												
Oui	72	65	78	54	47	60	44	38	50	53	47	59
Non†	72	71	73	47	46	49	49	48	50	55	54	56
<b>Identité autochtone<sup>4</sup></b>												
Autochtone	65*	60	71	50	44	56	54	48	59	60	55	66
Premières Nations	63*	53	71	47	38	56	57	48	66	69*	61	76
Métis	71	62	78	54	46	62	52	44	61	51	43	59
Inuit	44 <sup>E*</sup>	31	58	39 <sup>E</sup>	27	52	39 <sup>E</sup>	27	52	66 <sup>E</sup>	52	78
Non-Autochtone†	72	71	73	48	46	49	49	48	50	55	54	56
<b>Population racisée<sup>5</sup></b>												
Population racisée	66*	63	69	52*	50	55	46*	43	48	53*	50	55
Sud-Asiatique	62*	56	68	57*	51	63	49	43	55	51	44	57
Chinois	66*	61	71	50	45	55	46	40	51	48*	42	53
Noir	65*	56	73	45	36	54	43	35	52	55	45	64
Philippin	67	60	74	58*	50	65	47	39	55	66*	57	73
Arabe	64 <sup>E</sup>	51	75	38 <sup>E</sup>	26	52	39 <sup>E</sup>	29	51	53 <sup>E</sup>	40	65
Latino-Américain	74 <sup>E</sup>	63	83	57 <sup>E</sup>	45	67	48 <sup>E</sup>	37	59	52 <sup>E</sup>	40	63
Asiatique du Sud-Est	70 <sup>E</sup>	57	81	54 <sup>E</sup>	41	67	50 <sup>E</sup>	37	62	43 <sup>E</sup>	31	57
Autre population racisée	68	60	75	54	45	62	41*	33	49	56	47	64
Population non racisée <sup>6†</sup>	74	73	75	46	45	47	50	49	51	56	55	57
<b>Statut d'immigrant</b>												
Né au Canada†	74	73	75	47	46	48	49	48	51	56	55	58
Immigrant reçu	68*	66	70	48	46	51	49	47	52	52*	49	54
Autre statut <sup>7</sup>	66*	58	73	55*	47	62	43	36	52	53	45	61
<b>Incapacité physique ou mentale</b>												
Oui	73	71	75	49	47	50	51*	49	53	52*	51	54
Non†	71	70	73	47	46	49	48	47	50	56	55	58
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>												
Sans diplôme d'études secondaires†	48	44	52	36	32	40	37	33	40	62	59	66
Diplôme d'études secondaires	67*	64	69	45*	42	47	48*	46	50	59	57	62
Certificat ou diplôme d'un cégep, d'un collège ou d'une école de métiers	77*	75	79	49*	47	51	53*	51	55	54*	52	56
Certificat ou diplôme d'études universitaires — baccalauréat ou grade moins élevé	79*	77	81	54*	52	57	50*	48	52	52*	50	55
Certificat ou diplôme d'études universitaires — études supérieures	83*	80	86	50*	46	53	51*	48	55	48*	45	51

Tableau 7.B

Mesures de protection prises pour se protéger contre la fraude et proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont bien protégés contre la fraude, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2019

Caractéristiques démographiques et économiques	Mesures de protection contre la fraude prises au cours des 12 mois précédant l'enquête									Proportion de la population considérant que ses renseignements personnels sont très bien protégés ou plutôt bien protégés		
	Supprimer les courriels douteux			Modifier le mot de passe d'un compte de courriel ou de médias sociaux			Autre mesure <sup>1</sup>			Intervalle de confiance de 95 %		
	Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %			Intervalle de confiance de 95 %					
	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur	Pourcentage	inférieur	supérieur
<b>Revenu personnel (avant impôts)</b>												
Moins de 20 000 \$†	63	61	66	49	47	52	43	41	46	59	57	62
20 000 \$ à 39 999 \$	67*	65	69	43*	41	45	50*	47	52	57	55	59
40 000 \$ à 59 999 \$	75*	73	77	47	45	50	51*	48	53	51*	49	54
60 000 \$ à 79 999 \$	79*	77	82	47	44	50	52*	49	55	54*	51	56
80 000 \$ à 99 999 \$	81*	78	84	49	46	52	51*	47	54	50*	46	53
100 000 \$ à 119 999 \$	83*	79	86	53	48	57	54*	50	59	51*	46	55
120 000 \$ ou plus	83*	80	86	56*	52	60	55*	51	59	51*	47	55
<b>Province de résidence<sup>8</sup></b>												
Terre-Neuve-et-Labrador	73	70	76	50	46	54	56*	52	60	74*	71	78
Île-du-Prince-Édouard	68	62	73	48	43	54	36*	31	41	74*	69	78
Nouvelle-Écosse	74	70	77	48	44	52	49	46	53	62*	59	66
Nouveau-Brunswick	65*	61	68	43*	39	47	44*	41	48	67*	64	71
Québec	70	68	73	35*	32	37	45*	43	48	41*	39	44
Ontario	73	71	74	52*	50	54	51*	49	53	57*	55	59
Manitoba	71	68	74	51	48	55	47	43	51	64*	60	68
Saskatchewan	73	69	76	51	47	54	47	44	51	65*	62	69
Alberta	74	71	76	58*	54	61	54*	51	57	59*	57	62
Colombie-Britannique	72	70	75	49	45	52	46*	43	49	58*	55	61
Yukon	67	62	72	52	47	57	49	44	54	67*	63	71
Territoires du Nord-Ouest	64	56	72	46	39	52	43*	37	49	72*	68	76
Nunavut	30*	26	34	34*	30	39	27*	22	33	72*	68	76
<b>Lieu de résidence</b>												
Région métropolitaine de recensement (RMR)†	73	71	74	49	48	50	49	48	50	54	52	55
Agglomération de recensement (AR)	72	69	74	45*	42	47	48	45	51	60*	57	63
Hors RMR ou AR	69*	67	72	44*	41	47	51	48	54	58*	56	61
<b>A été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête</b>												
Oui†	81	78	83	60	57	62	60	57	62	42	39	44
Non	70*	69	71	45*	44	47	47*	46	48	58*	57	59
<b>Ensemble de la population</b>	<b>72</b>	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>56</b>

<sup>1</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend des mesures telles que retirer la fonction « tap » d'une carte de débit ou de crédit, modifier le mot de passe d'un compte de courriel ou de médias sociaux, ou prendre une autre mesure pour se protéger contre la fraude.

2. Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants. Ainsi, les personnes dans la catégorie « personne non binaire » sont réparties entre les deux autres catégories du genre.

3. Comprend les personnes ayant déclaré être lesbiennes, gais ou bissexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité, les personnes transgenres et les personnes non binaires (c.-à-d. les personnes qui s'identifient à un genre autre que femme ou homme).

4. Comprend les personnes ayant déclaré être membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

5. Les données portant sur les « groupes de population racisés » sont fondées sur la définition de « minorités visibles ». Le terme « minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

6. Comprend les personnes qui ne sont pas Autochtones et qui ont déclaré être de race blanche.

7. Comprend par exemple les résidents temporaires.

8. La catégorie de référence correspond à l'ensemble des autres provinces et territoires.

**Note :** Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas », mais celles-ci ne sont pas présentées sauf si elles représentent au moins 5 % des réponses.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019.

## Références

- Anderson, K. B. (2019). Mass-market consumer fraud in the United States: A 2017 update. Federal Trade Commission. Washington, DC
- Burgos, C. L. (2006). *The effects of life events on telemarketing fraud vulnerability among older adults*. California State University, Long Beach.
- Centre antifraude du Canada (2023). Rapport annuel 2021. Publication n° [PS61-46-2021](#) au catalogue de publications du Gouvernement du Canada.
- Comptables professionnels agréés Canada (2023). [Sondage sur la fraude 2023 de CPA Canada : document d'information](#).
- Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cross, C., et Blackshaw, D. (2015). Improving the police response to online fraud. *Policing: a journal of policy and practice*, 9(2), 119-128.
- Cross, C., Richards, K., et Smith, R. G. (2016). The reporting experiences and support needs of victims of online fraud. *Trends and issues in crime and criminal justice*, (518), 1-14.
- Kemp, S., Miró-Llinares, F., et Moneva, A. (2020). The dark figure and the cyber fraud rise in Europe: Evidence from Spain. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 26(3), 293-312.
- Morgan, R. E. (2021). *Financial fraud in the United States, 2017*. US Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics.
- Modic, D., et Anderson, R. (2015). It's all over but the crying: The emotional and financial impact of internet fraud. *IEEE Security & Privacy*, 13(5), 99-103.
- Ross, S., et Smith, R. G. (2011). Risk factors for advance fee fraud victimisation. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice [electronic resource]*, (420), 1-6.
- Lichtenberg, P. A., Stickney, L., & Paulson, D. (2013). Is psychological vulnerability related to the experience of fraud in older adults? *Clinical gerontologist*, 36(2), 132-146.
- Lichtenberg, P. A., Sugarman, M. A., Paulson, D., Ficker, L. J., & Rahman-Filipiak, A. (2016). Psychological and functional vulnerability predicts fraud cases in older adults: Results of a longitudinal study. *Clinical Gerontologist*, 39(1), 48-63.
- Prates, F., Gaudreau, F. et Dupont, B. (2013). La cybercriminalité: état des lieux et perspectives d'avenir. *Droits De La Personne: La Circulation Des Idées, Des Personnes Et Des Biens Et Capitaux*, Institut canadien d'études juridiques supérieures (ed.), 415-42.
- Perreault, S. (2011). Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet, 2009. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Sarriá, E., Recio, P., Rico, A., Díaz-Olalla, M., Sanz-Barbero, B., Ayala, A., et Zunzunegui, M. V. (2019). Financial fraud, mental health, and quality of life: a study on the population of the city of Madrid, Spain. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(18), 3276.
- Smyth, S. M., & Carleton, R. (2011). Measuring the extent of cyber-fraud: A discussion paper on potential methods and data sources.
- Trahan, A., Marquart, J. W., et Mullings, J. (2005). Fraud and the American dream: Toward an understanding of fraud victimization. *Deviant Behavior*, 26(6), 601-620.